

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2007



www.agora-romandie.ch

TABLE DES MATIERES

Mot du président.....	4
Activités d'AGORA	5
Organisations membres.....	7
Organes : comité et commissions	9
Procès-verbal de l'AG 2007.....	20

Activités de l'association

1. ORGANES	26
1.1 BUREAU.....	26
1.2 COMITE.....	26
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	26
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	26
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	28
2.1 DISPOSITIONS LEGALES, CONSULTATIONS ET AUDITIONS	28
2.1.1 1 ^{er} train d'ordonnances PA 2011	30
2.1.2 Loi sur les entraves techniques au commerce (Cassis de Dijon).....	32
2.1.3 Ordonnance et plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.....	32
2.1.4 Financement de la formation professionnelle	34
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	35
2.2.1 Politique agricole 2011	35
2.2.2 Situation économique de l'agriculture	36
2.2.3 Rapport agricole 2007	37
2.2.4 Rapport de situation de l'USP.....	37
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	38
2.3.1 Union européenne	38
2.3.2 Congrès COPA-COGECA	38
2.3.3 Accords de libre-échange hors UE	38
2.3.4 Accord de libre-échange agricole avec l'UE	39
2.3.5 OMC	39
2.4 AUTRES ACTIVITES 2007	39
2.4.1 Plainte ESB.....	39
2.4.2 Dindes.....	40
2.4.3 Betteraves sucrières	41
2.4.4 Réflexions sur l'organisation de la défense professionnelle	41
3. INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES.....	42
3.1 AGRI	42
3.2 AGIR	42
3.3 AMTRA.....	42
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE.....	43
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE.....	43

3.6	BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2007	44
3.7	« PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	44
4.	CONVENTIONS	45
4.1	UNION SUISSE DES PAYSANS.....	45
4.2	UNITERRE	46
4.3	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	46
4.4	AGRITOP	46
5.	AUTRES ACTIVITES	47
5.1	SAB	47
5.2	CEAT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	47
5.3	AGRIDEA	48
5.4	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	48
5.5	AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	48
5.6	AUTRES	49
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	49
6.1	PIOCH.....	49
6.2	IP-SUISSE, LAUSANNE	50
6.3	FPVS.....	51
6.4	VITIPLANT	52
6.5	CiT.....	53
6.6	LE DECLIC	53
6.7	TOURISME-RURAL.CH (EX. CENTRE ROMAND DE COMPETENCES DU TOURISME RURAL)	53
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	54
7.1	COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE.....	54
7.2	COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES.....	58
7.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE LA PAYSANNE	61
7.4	ARC ACTIF REGIONAL CREATIF	62
7.5	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	62
7.6	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	63
7.7	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE	64
7.8	AGRIALIFORM	64
7.9	DIVERS	66
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2008	66
9.	CONCLUSIONS.....	67

Mot du président

Une chose est actuellement réjouissante, c'est la hausse des prix des matières premières. Nous bénéficions d'un heureux concours de circonstances marqué d'une part par un déficit de denrées alimentaires au niveau mondial - nous sommes en effet passés d'une situation de surabondance à une situation de pénurie – et d'autre part par le cours de l'euro qui réduit l'écart de prix entre la Suisse et nos voisins directs, voire inverse la situation. Cette tendance est encore confortée par d'autres circonstances, dont la principale est l'insuffisance de la production de matières premières agricoles par rapport à l'augmentation de la démographie. Ces raisons ajoutées à l'utilisation de matières premières alimentaires pour la production d'énergie et à des baisses de production liées à des facteurs météorologiques ont fait que la demande mondiale est maintenant supérieure à l'offre. Qui plus est, la consommation de viande et de lait augmente dans les pays émergents et la population continue de croître. Les lois du marché étant ce qu'elles sont, cette pénurie mondiale a entraîné des augmentations de prix. Ainsi, les réserves de céréales sont épuisées au niveau mondial et le prix du blé sur le marché mondial a plus que doublé. Au vu de la situation, on peut estimer que l'on a passé le creux de la vague et qu'à l'avenir les prix se stabiliseront à un niveau supérieur.

Les prix de nos denrées alimentaires ne sont pas trop élevés. La différence de prix par rapport aux pays voisins a fortement diminué ou n'existe plus. Il ne faut pas non plus oublier qu'en Suisse, le pouvoir d'achat est élevé. Une étude démontre que dans notre pays, avec les revenus dont nous disposons, nous pouvons acheter plus de denrées que dans n'importe quel pays du monde. Aujourd'hui, un ménage suisse moyen dépense 7,7 pour cent de ses revenus pour la nourriture et les boissons sans alcool. Cela n'a jamais été aussi peu.

Il y a encore un point aussi important que les revenus tirés de nos produits, à savoir les coûts de production. Il est possible de les réduire légèrement par certaines mesures, mais il faut savoir que nous produisons dans un environnement suisse où chacun veut toujours gagner plus. Nous, paysans, payons à nos employés de meilleurs salaires qu'à l'étranger et dépensons plus également quand nous faisons construire une étable ou achetons du matériel agricole. Nous respectons toute une série de lois et de règlements dans les domaines de l'écologie, de la protection animale et du social qui sont inconnus à l'étranger. Nous habitons un petit pays au relief souvent accidenté et montagneux qui limite les possibilités d'exploitation rationnelle. Il faut bien avoir tous ces éléments à l'esprit quand nous discutons chez nous du prix des denrées alimentaires.

Avenir de notre agriculture

Malgré tout ce qui a été dit, je reste confiant dans l'avenir de notre agriculture. C'est le monde environnant plus encore que la politique ou les fonctionnaires qui aura le plus d'influence sur elle. La nature sera seule juge. L'évolution démographique sur cette planète va peser de tout son poids et les produits agricoles deviendront des marchandises de première importance.

Dans cette perspective, comme président sortant d'AGORA, j'adresse aux familles paysannes romandes mes meilleurs vœux de réussite et de bonne santé, et je souhaite à tous beaucoup de courage et de satisfaction dans leurs activités. Je remercie aussi tous ceux qui m'ont encouragé ces dernières années à continuer le combat pour le bien de notre agriculture. A juste titre du reste, car le jeu en vaut la chandelle, et c'est même notre devoir de faire découvrir à nos fonctionnaires et tenants du libéralisme isolés dans leur tour d'ivoire la réalité des choses et de leur faire comprendre combien il est important, pour chaque pays, d'avoir sa propre agriculture, dans l'intérêt de la sécurité d'approvisionnement et de l'entretien de nos paysages.

Josef Fasel

AGORA

Activités

Défense et promotion professionnelle

Formation professionnelle

Coordination romande

- **Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)**
- **Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux**
- **Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques**
- **Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes**

Au niveau romand

- **Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs**
- **Coordination de la formation de base pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)**
- **Promotion de la formation de base et supérieure**
- **Collaboration avec les établissements de formation agricole**
- **Secrétariats des Commissions romandes**
 - **pour les brevets et maîtrises**
 - **de pédagogie**
 - **des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature**
 - **de formation professionnelle de base**
 - **d'examens professionnels pour les paysannes (CREPP)**

Au niveau suisse

- **Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm**
- **Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural**

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

-
- **Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)**
 - **Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)**
 - **Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)**
 - **VITIPLANT**
 - **Le déclic, antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté**
 - **Agri TOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail**
 - **Convention avec USP, Uniterre**
 - **Commission intercantonale Terroirs (CiT)**
 - **Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef Romandie)**
 - **Secrétariat des « Magiciens de la Terre »**
 - **Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP**
 - **Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »**
 - **Publications dans la presse agricole et non agricole**
 - **Coordination d'actions de relations publiques**

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Jean-René GERMANIER Rte Cantonale 285 - Balavaud 1963 Vétroz Tél. 027/346 12 16
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 Case postale 918 1701 Fribourg Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Vincent EGGENSCHWYLER Rte de Vermes 3 2832 Rebeuvelier Tél. 032/435 67 86
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Jean-Michel CARNAL Les Ecorcheresses 2748 Souboz BD 032/484 90 56
AMICALE DES ANCIENS(NES) ELEVES DE L'INSTITUT AGRICOLE DU JURA COURTEMELON	M. Vincent JOLIDON Rte de Porrentruy 21 2802 Develier Tél. 032/422 39 35	M. Gérard DOMINE Agriculteur 2825 Courchapoix Tél. 032/438 83 82
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70

ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/617 74 61	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
SOCIETE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECA DE CERNIER	M. Alain SCHLEPPI Les Prés 2523 Lignièrès Tél. 032/751 24 65	M. Pierre BUSSY Rte de Colombier 11 2015 Areuse Tél. 032/842 21 36
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy Debély R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
SOCIETE VAUDOISE DES VETERINAIRES	M. Jean PFISTER Rue Marterey 52 1005 Lausanne Tél. 021/312 56 08	M. Charles TROLLIET Rte Grange-Neuve 1 1053 Montheron Tél. 021/731 13 13
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	M. Benoît PERROUD Grange La Battiaz 1690 Villaz s/Pierre Tél. 026/653 26 50	M. Jacky PAVILLARD La Petite Maison 1304 Senarclens Tél. 021/862 13 49
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Magali BRIOD 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 86 58	Mme Monique TOMBEZ Ferme La Cerjaulaz 1510 Moudon Tél. 021/905 19 79
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Rte de Clarmont 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Jean-Yves BEAUSOLEIL En Délèze C 1867 Ollon Tél. 024/499 26 74	M. Jean-Yves BEAUSOLEIL En Délèze C 1867 Ollon Tél. 024/499 26 74
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Marie-Noëlle PILLET Rte Cantonale 243 1963 Vétroz 027/346 34 05	Mme Marie-Noëlle PILLET Rte Cantonale 243 1693 Vétroz 027/346 34 05

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2007)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. FASEL Josef	Président, 1715 Alterswil	1998
M. HALDEMANN François	1 ^{er} vice-président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin	2005
M. EGGENSCHWILER Vincent	2 ^{ème} vice-président, Rte Vermes 45, 2832 Rebeuvelier	2003
M. BLANC Daniel	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2003
M. BORY Marc-André	Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre, 1084 Carrouge	2007
M. CARNAL Jean-Michel	Président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
M. DUBOSSON Fernand	La Thièssaz, 1872 Troistorrents	1996
M. EGGENSCHWILER Christophe	USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	2007
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Laurent	Directeur CNAV, Ch. de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2001
M. FELLE Y Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Le Valanvron 28, 2300 La Chaux-de-Fonds	2004
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. LACHAT Jean-Paul	Secrétaire CJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre	2003
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. SANDOZ André	Rte des Fontaines 1, 2054 Chézard	1996
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme TOMBEZ Monique	Représentante ARPP, La Cerjaulaz, 1510 Moudon	2004
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. MERMOUD Jean-Claude	Conseiller d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
M. HERBEZ Georges	Chef a.i. du Service de l'agriculture, 1014 Lausanne	
M. WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, 2732 Loveresse	
M. CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. MEYER Jean-Paul	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
M. CRAMER Robert	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. SOGUEL Bernard	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf- Conthey	
<u><i>Invitée :</i></u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Président	M. GRANDGIRARD Pierre-André	1482 Cugy
Vice-président	M. GAILLARD Raphaël	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
Membres	M. BERLANI Pierre-Alain	ECMTN, ch. de l'Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BERNHARD Jean-Pierre	Rte de la Vallée, 1304 Cossonay-Ville
	M. BERRET Fabrice	Institut agricole du Jura, 2852 Courtételle
	M. BIANCO Guy	Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. CHEVALLEY Marc-André	Rte de Lœx 157, 1233 Bernex
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	Mme MONNERAT Germaine	Les Neufs-Champs 400, 2853 Courfaivre
	M. SANTSCHI Patrick	La Sombaille 30, 2300 La Chaux-de-Fonds
	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
	M. SPYCHIGER Henri	Sur la Côte, 2610 Mont-Soleil
M. WIDMER Nicolas	Rte de Malagny 33, 1294 Genthod	
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invités	M. MESSNER Toni	OFFT, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
	M. ROESCH Jakob	USP, Laurstrasse 10, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

Président	M.	ODIET Pierre-André	Fondation rurale interjurassienne 2852 Courtételle
Vice-président	M.	BISE Philippe	Maître agriculteur, Montborget 1489 Murist
Membres	M.	AESCHLIMANN Gilles	CNAV, Aurore 3, 2053 Cernier
	M.	BIDAUX Michel	Maître agriculteur, Ch. de Sierne 19, 1255 Veyrier
	M.	CORNAMUSAZ Alain	Maître agriculteur 1552 Trey
	M.	GAILLARD Raphaël	Service de l'agriculture, Châteauneuf 1950 Sion
	M.	GALLANDAT Thierry	Agrilogie, Grange-Verney 1510 Moudon
	M.	GERBER Tom	Maître agriculteur, Rte Tavannes 80, 2732 Reconviliers
	M.	HORNER Alexandre	Institut agricole de Grangeneuve 1725 Posieux
	M.	PICHONNAT Olivier	Maître-agriculteur 1682 Lovatens
Secrétaire	M.	RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invitée	Mme	PAVILLARD Anne-Marie	Rue du Mont 21, 1038 Bercher
Invité		OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Invité	M.	ROESCH Jakob	Union suisse des paysans, Laurstrasse 10, 5201 Brougg

**COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES
MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET
CAVISTES**
Commission plénière

Président (bureau)	M. RAYROUX Fabrice	Maître-caviste, Rte de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
1 ^{er} vice- président (bureau)	M. MERCIER Denis	Crêt-Goubing, 3960 Sierre
2 ^{ème} vice- président (bureau)	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
	M. BORBOËN Christophe	Maître Arboriculteur, Route du Lac 15, 1026 Denges
	M. BOVET Philippe	Cave Philippe Bovet, Rte de Genolier 7, 1271 Givryns
(bureau)	M. BRIGUET Conrad	Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcellin, 1110 Morges
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. FLEURY Dominique	Ecole d'Ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. GAILLARD Raphaël	Service de l'agriculture, Châteauneuf, 1951 Sion
(bureau)	M. GALLANDAT Thierry	Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, Case postale 76, 1180 Rolle
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du-Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
(bureau)	M. LOUIS Hubert	Ingénieur œnologue, Ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MAURER Jürg	Chef de la Station cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
	Mme PERROTTET Monique	Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin Epagnier
(bureau)	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy
	M. RODUIT Pierre-André	Office cantonal de la viticulture, Case postale 437, 1951 Sion
	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
	Mme SCHAER Janine	Rte de Montet 2, 1588 Cudrefin
Secrétaire (bureau)	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invité (bureau)	OFFT	OFFT, Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie, Effingerstr. 27, 3003 Berne

Commission technique viticole

Président	M. MERCIER Denis	Maître viticulteur, Crêt-Goubing, 3960 Sierre
Membres	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcelin, 1110 Morges
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. LOUIS Hubert	Ingénieur œnologue, ch. de la Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agroario cantonale, 6828 Mezzana- Balerna
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	Mme PERROTTET Monique	Fédération suisse des vigneronns, Chutzenstrasse 47, 3007 Berne
	M. RODUIT Pierre-André	Office cantonal de la viticulture, case postale 437, 1951 Sion
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

Commission technique caviste

Président	M. RAYROUX Fabrice	Maître caviste, Rte. de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
Vice- président	M. LOUIS Hubert	Ingénieur-œnologue, ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
Membres	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109 1228 Plan-les-Ouates
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. GAILLARD Raphaël	Service de l'agriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, case postale 76, 1180 Rolle
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	Mme SCHAER Jeanine	Rte de Montet 2, 1588 Cudrefin
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

Commission technique arboricole

Président	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
Vice-président	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy
Membres	M. BORBOËN Christophe	Maître arboriculteur, Rte du Lac 15, 1026 Denges
	M. FLEURY Dominique	Ecole d'Ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MAURER Jürg	Chef de la Station cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
Secrétaire	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du-Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates

Commission romande des examens professionnels de paysanne
(nommée par les associations paysannes cantonales)

Présidente	Mme PAVILLARD Anne-Marie	Rue du Mont 21, 1038 Bercher
	Mme BRIOD Magali	1526 Forel-sur-Lucens
	Mme JACOT Françoise	Les Crotêts, 2206 Les Geneveys
	Mme RIME-CASTELLA Marianne	Vers St-Jean 15, 1637 Charmey
	Mme ROY Anne	Planchettes 67, 2900 Porrentruy
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invités	Mme BRUCHEZ Brigitte	Ruelle de la Châtaigneraie 2, 1926 Fully
	Mme JACOT Marie-Claude	Centre de formation en économie familiale, Grangeneuve, 1725 Posieux
	M. RENFER André	ECMTN, 2053 Cernier
	M. ODIET Pierre-André	Fondation rurale interjurassienne, Courtemelon, 2852 Courtételle

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

Président	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
	M. BERLANI Pierre-Alain	Directeur ECMTN, Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BIANCO Guy	Directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. BRACHER Hans-Jakob	Centre de formation des métiers de la terre et de la nature, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. BRIGUET Conrad	Directeur Ecole d'Ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. BURRI Roger	Directeur du Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
	M. CASANOVA Pierreangelo	Direttore Istituto agrario cantonale di Mezzana, 3828 Balerna
	M. CHRIST Jean	Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. Marcelin, 1110 Morges 1
	M. GIRARDIN Olivier	Directeur, Fondation rurale interjurassienne, 2852 Courtételle
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation des métiers de la terre et de la nature, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. MOLL Virgile	Division forestière 8, Case postale, 2710 Tavannes
	M. ROTH Edouard	Office des Forêts, Les Champs Fallat, 2882 St-Ursanne
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
	Mme ROULIN Nicole	Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
	Mme SCHINDLER Magdalena	Haute école suisse d'agronomie, Länggasse 85, 3052 Zollikofen
	M. STETTLER André	Service des Forêts et de la Faune, Rte Mont Carmel 1, 1762 Givisiez
	M. WILLENER Walter	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Invités	M. MESSNER Toni	OFFT, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
	M. RUETSCHI David	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

Président	M. GIROD Philippe	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
	M. BERSSET René	Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. DEMIERRE Martin	Centre de formation laitière et agro-alimentaire, 1725 Posieux
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. de Marcelin, Case postale 240, 1110 Morges 1
	Mme HAUSER Karine	Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. HAUTIER Serge	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. KNOBEL Beat	Fondation rurale interjurassienne, 2852 Courtételle
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
	M. SAHLI Alexandre	ECTMN, 2053 Cernier
	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
Secrétaire	M. WILLENER Walter	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Invités	M. MESSNER Toni	Office fédéral de la formation professionnelle et technique, 3003 Berne
	M. SCHWAB Peter	Agridéa, 1000 Lausanne 6
	M. PELLAUX Daniel	IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley
	Vacant	ASIAT, 3052 Zollikofen

SECRETARIAT D'AGORA

M.	WILLENER Walter	Directeur, ingénieur-agronome EPFZ
M.	PERDRIZAT Jean-Pierre	Licencié HEC, adjoint de direction
M.	RUETSCHI David	Ingénieur-agronome HES (60% formation professionnelle)
M.	DEMIERRE Jacques	Agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse
Mlle	BETTEX Céline	Secrétaire 100%
Mme	ROUGE Jennifer	Secrétaire 80%
Mme	BOURQUENOUD Maryse	Secrétaire-comptable 80%
Mme	CORBOUD-JATON Catherine	Secrétaire 40%
Mme	MOSER Patricia	Secrétaire 20% (jusqu'au 31.10.2007)
M.	BARDET Loïc	Stagiaire, juillet-septembre 2007, étudiant en agronomie EPFZ



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DES DELEGUES D'AGORA**

tenue le 13.04.2007 à 11h00 heures
à l'IENTA (Institut Equestre National Avenches), VD

Présidence: M. J. FASEL, président

Présents: Membres du comité: Mme et MM.
D. BLANC, J.-M. CARNAL, F. ERARD, L. FAVRE, P.-Y. FELLE, M. FRUTSCHI, F.
HALDEMANN, J.-P. LACHAT, Y. PELLAUX, A. SANDOZ, L. THOMAS, M. TOMBEZ

Invités au comité: MM.
J. BOURGEOIS, CH. KEIMER, L. LAVANCHY, J.-P. MEYER, S. WINKLER

Commissions AGORA : MM.
P.-A. GRANDGIRARD, A. SCHWAGER

Commission de gestion: Mmes
C. PERROUX, E. RUFENER

Secrétariat: Mmes et MM.
W. WILLENER, J.-P. PERDRIZAT, D. RUETSCHI, M. BOURQUENOUD, C. BETTEX, J. ROUGE,
C. CORBOUD

Invités: Mmes et MM.
M. BÖTSCH, directeur OFAG
U. SCHNEIDER, vice-directeur USP
S. HELFENSTEIN, USP
D. SCHNEIDER, directeur LOBAG
E. JORDAN, directeur Orlait FLVF
D. KOLLER, secrétaire romand de PSL
PH. BARDET, Interprofession du Gruyère
I. PASQUIER, Agridea
A.-M. PAVILLARD, CREPP
J.-M. FALLET, président assoc. pour la promotion des labels en production intégrée
J. DEMIERRE, gérant assoc. pour la promotion des labels en promotion intégrée

Excusés: 6 invités
5 membres du comité ou invités au comité
22 membres des commissions AGORA
2 délégués
Selon liste jointe à l'original du procès-verbal.

Procès-verbal: C. CORBOUD

Nombre de délégués:
(D'après la liste de présence
signée durant l'assemblée)

2 délégués du canton de Berne
5 délégués du canton de Fribourg
3 délégués du canton de Genève
3 délégués du canton de Vaud
1 délégué du canton de Neuchâtel
3 délégués du canton du Valais
1 délégué du canton du Jura

18 délégués
+ 15 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 7 avril 2006
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2006
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2007 et cotisations
5. Programme d'activités 2007
6. Elections
 - 6.1 complémentaires au comité
 - 6.2 à la commission de gestion
7. Divers et imprévus

M. LE PRÉSIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent MM. Marc PICCAND et Laurent FAVRE.

M. LE PRÉSIDENT fait part de l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter un point 5 bis « demande d'admission ».

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 avril 2006

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 avril 2006 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

En passant en revue l'année 2006, M. LE PRÉSIDENT mentionne en priorité l'énorme engagement de la défense professionnelle agricole sur le dossier de PA 2011. Au vu des décisions prises, l'objectif visé, à savoir freiner le rythme des réformes est en grande partie atteint. Si d'un côté l'agriculture est très dépendante de la bonne volonté des élus fédéraux, certains milieux économiques néolibéraux souhaiteraient ni plus ni moins que sa mort. Ces milieux veulent pousser l'agriculture seule dans les marchés ouverts en libérant le paysan suisse des griffes de l'Etat. Le consommateur ne peut pas être trompé plus longtemps. Il continue à faire confiance aux produits de l'agriculture suisse.

Une autre partie importante du revenu agricole est obtenue par le résultat de la vente des produits. Cela concerne à la fois le secteur des denrées alimentaires et le secteur de l'énergie, avec la production de carburants verts ou d'électricité à partir du biogaz, du vent ou du solaire. M. LE PRÉSIDENT tient à dire aujourd'hui que l'agriculture doit garder la production d'énergie dans ses mains et réaliser les meilleures plus-values possibles.

En conclusion, M. LE PRÉSIDENT relève l'important travail fourni par AGORA en 2006, année du 125^{ème}, riche en activités de tous genres. Que ce soit pour des produits agricoles de qualité ou pour la production d'énergies renouvelables, l'agriculture sera toujours nécessaire en Suisse et dans le monde. Vive les paysannes et les paysans !

3. Rapport d'activité

En préambule, M. WILLENER remémore la journée officielle marquant le 125^{ème} anniversaire de la FSASR-AGORA, le 21 juillet dernier. 125 ans après sa fondation, l'organisation romande a développé ses activités dans les 3 piliers à l'origine même de sa fondation, à savoir : la promotion et la défense professionnelle, la formation professionnelle et les prestations de service.

En complément, M. WILLENER tient à mettre en évidence 6 points forts :

- le nombre toujours croissant de consultations sur lesquelles AGORA est appelée à donner son avis,
- la fin peu heureuse du dossier de la plainte ESB,
- le travail de fond et quasi quotidien fourni par les paysannes et les paysans de Suisse romande en matière de relations publiques et de communication avec les milieux non-agricoles,
- l'excellente collaboration entretenue par AGORA avec d'autres organisations et institutions,
- la formation professionnelle agricole, volet des activités d'AGORA qui a pris en 2006 et prendra encore en 2007 une importance essentielle,
- la faiblesse des organisations agricoles face aux partenaires du marché que sont les acheteurs, les transformateurs et les distributeurs des produits issus des exploitations agricoles suisses.

En référence à ce dernier point, le constat de M. WILLENER est très direct : face aux partenaires du marché, la base paysanne et les organisations agricoles ne sont pas bonnes. Le dossier PA 2011 a montré les difficultés et les limites de ce qui peut être atteint sur le plan politique. Pour étayer son constat négatif, M. WILLENER cite encore l'insatisfaction générale des producteurs de lait suite aux résultats des difficiles et longues négociations pour le prix du lait 2007. Autre exemple : celui des dindes, dont l'échec est dû en priorité à l'attitude détestable de Micarna dans ce dossier.

M. WILLENER fait par contre part de son optimisme pour le dossier des betteraves, en citant avec satisfaction les interventions musclées des représentants des cantons romands qui ont permis d'ébranler les convictions et l'arrogance de la direction et du Conseil d'administration des Sucrieries.

En conclusion, AGORA a ouvert une réflexion de fond pour induire des réformes dans les organisations pour renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché. Pour y parvenir, M. WILLENER lance un appel à trois niveaux :

- aux paysannes et paysans de Suisse romande afin qu'ils fassent part de leurs critiques à l'égard des organisations,
- aux responsables d'organisations existantes où les faiblesses actuelles doivent être abordées sans tabous, où de nouvelles propositions doivent voir le jour,
- à l'OFAG d'examiner avec attention les possibilités de renforcer la position des producteurs face aux partenaires dans les ordonnances existantes.

Rapport d'activités sur la formation professionnelle

La coordination, la rédaction et l'élaboration de l'ordonnance de formation et du plan de formation ont mobilisé l'énergie et les forces des Commissions, des Conférences spécialisées et du secrétariat d'AGORA. A mi-parcours, M.

PERDRIZAT affirme que le projet est globalement positif et il offrira une formation de qualité pour les jeunes.

Le modèle de formation décrit la répartition du temps passé sur l'exploitation d'apprentissage et au sein des écoles professionnelles. AGORA, avec le concours des commissions cantonales de formation professionnelle, a entamé une large discussion sur le futur modèle de formation avec les maîtres d'apprentissage de la Suisse romande.

Le titre obtenu en fin de formation est une question prioritaire pour toutes les associations professionnelles. A ce titre, la réforme devrait permettre de maintenir un titre spécifique pour les métiers d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur.

La réforme introduit le concept des cours interentreprises. Il s'agit de compétences professionnelles qui sont dispensées sur un lieu central, notamment pour des raisons d'harmonisation des objectifs de formation, de compétence ou d'organisation.

Pour terminer, M. PERDRIZAT indique qu'au niveau d'AgriAli**Form**, un groupe de travail a élaboré un concept de financement de la formation professionnelle. Enfin, M. PERDRIZAT tient à remercier toutes les personnes qui se sont engagées et qui s'engageront au profit de la formation professionnelle.

M. LE PRESIDENT met les rapports en discussion.

M. JEAN-PAUL LACHAT se réfère au rapport d'activité sur la formation professionnelle qui dévoile que la formation agricole se fera sur 3 ans au lieu de 3 ans et demi. Cette décision est-elle définitive ?

M. PERDRIZAT répond que la décision est définitivement prise. En fonction de la nouvelle législation, il était impératif de choisir entre 3 et 4 ans, les demi-années étant proscrites.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, les rapports du directeur et du directeur-adjoint.

4. Rapports financiers

4.1 Comptes 2006

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2006. Les comptes bouclent avec une perte de Fr. 30'878.83 et le bilan fait état de Fr. 628'136.59 à l'actif et au passif. M. WILLENER donne trois explications à cette perte, à savoir les différentes manifestations du 125^{ème}, un changement de système de tarification de TVA et des prévisions budgétaires pas toutes parfaitement bien maîtrisées. Les comptes devraient à nouveau être équilibrés en 2007.

4.2 Rapport de la commission de gestion

MME C. PERROUX donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme, tout comme le rapport fiduciaire FIPROM, l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2007 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant sur les feuilles distribuées à l'entrée et précise que le montant des cotisations reste identique. Le budget est fixé à Fr. 0.— de bénéfice/perte pour le prochain exercice.

DECISION : Les comptes 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2007 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2007

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 61 du rapport annuel.

5. bis) Demande d'admission

En date du 8 janvier 2007, l'Association « Marchés paysans » a demandé son adhésion à AGORA. Cette association, présidée par Mme Martine MELDEM, fête cette année ses 10 ans d'existence.

DECISION : L'admission de l'Association « Marchés paysans » est acceptée à l'unanimité.

6. Elections

6.1 complémentaires au comité

M. LE PRESIDENT fait part des démissions de M. René EICHER, ancien président de la Chambre d'agriculture du Jura bernois, entré au comité en 1998 et de M. Alain CORNAMUSAZ, représentant de l'Association des Maîtres-agriculteurs de Suisse romande, entré au comité en 1999. Tous deux sont vivement remerciés pour leur engagement.

Pour remplacer ces deux membres démissionnaires, la Chambre d'agriculture du Jura bernois propose sa secrétaire et paysanne praticienne, Mme Anne-Marie HÄMMERLI, de Renan et l'AMASR propose M. Marc-André BORY, maître-agriculteur de Carrouge (VD).

DECISION : Mme Anne-Marie HÄMMERLI et M. Marc-André BORY sont élus par acclamations au comité d'AGORA.

6.2 à la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que Mme Céline PERROUX, arrive au terme de son mandat et la remercie.

M. Denis CHALLANDES, vérificateur, n'est plus délégué pour Neuchâtel. Il y a lieu de le remplacer.

Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Neuchâtel et à la région du Jura bernois de faire des propositions.

Mme Josiane MATTHEZ (La Chaux-de-Fonds) est proposée pour le canton de Neuchâtel et M. Laurent SCHWAB (La Praye, Lignièrès), pour la région du Jura bernois.

DECISION : Mme Josiane MATTHEZ (NE) et M. Laurent SCHWAB (JB) sont élus à l'unanimité comme membres suppléants à la commission de gestion.

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2007 :

Membres : Yvette PETERMANN, JU
Eliane RUFENER, VD
Eric JACQUOD, VS

Suppléants: Josiane MATTHEZ, NE
Laurent SCHWAB, JB

7. Divers et imprévus

M. DEBELY, président des apiculteurs romands, souhaiterait que l'on rende les agriculteurs davantage attentifs aux dangers causés aux abeilles par les faucheuses rotatives et les produits phytosanitaires.

M. LE PRESIDENT fait part de sa sensibilité sur le sujet et encourage chacun à la prudence et à l'information.

M. MANFRED BÖTSCH, directeur de l'OFAG, adresse les salutations de l'Office qui fête cette année son 125^{ème} anniversaire et dresse un bref bilan des dossiers en cours, dont PA 2011, pour laquelle le Parlement a changé pas mal de points dans le sens d'AGORA, le bio-carburant et l'énergie verte (possibilité étendue de soutien aux investissements des énergies renouvelables), l'augmentation du crédit-cadre. M. BÖTSCH rappelle la prochaine ouverture de la procédure de consultation pour les ordonnances PA 2011 concernant les mesures devant entrer en vigueur début 2008. Enfin, il cite la libéralisation de la commercialisation du fromage qui devient une réalité, toutefois soutenue par des mesures transitoires d'accompagnement. Pour terminer, M. BÖTSCH remercie AGORA pour sa collaboration très constructive dans les nouveaux défis qui doivent sans cesse être relevés.

M. JACQUES BOURGEOIS, directeur de l'USP, remercie AGORA pour son travail d'information et de coordination de la PA 2011. Il apporte ses commentaires sur les dossiers suivants : le dossier dindes, la loi sur le droit foncier rural, la politique énergétique, la loi sur l'imposition des huiles minérales, la loi sur l'approvisionnement du marché en électricité, et enfin les marchés pour lesquels il se rallie aux propos de M. WILLENER. Pour le futur, M. BOURGEOIS insiste sur le fait qu'il faut veiller à maintenir ce dialogue et fait allusion aux défis internationaux à venir et à l'application des ordonnances de PA 2011. M. BOURGEOIS conclut que les réflexions doivent être entamées tôt ensemble en prévision de PA 2015.

M. MARC FRUTSCHI, à propos de PA 2011, déclare que les cantons de l'Arc jurassien se sont battus pour le maintien des pâturages boisés dans la SAU dont l'importance n'est plus à démontrer. Il regrette que cette bataille ait dû être faite contre l'OFAG et non pas en collaboration avec cet office.

M. JEAN-LUC PIDOUX, au nom de la commission professionnelle vaudoise, tient à remercier M. PERDRIZAT pour son excellent travail. Ensuite, en tant que producteur de pommes de terre, il fait part de son incompréhension quant à la suppression du mandat de prestations de l'OFAG pour la production de semences et de plants.

M. BÖTSCH rappelle que le sujet est en cours de discussion parlementaire.

M. LE PRESIDENT remercie tous les intervenants.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 12h40 heures.

26.04.2007

La rédactrice du procès-verbal:
C. Corboud-Jaton

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni au début 2007 pour examiner les questions administratives et personnelles, ainsi que le budget.

Au niveau du personnel, Mmes Jennifer Rouge et Patricia Moser ont donné naissance respectivement à un petit Adrien et à une petite Gioia presque simultanément à mi-juillet. Mme Moser a donné son congé à fin octobre comme prévu lors de son engagement, puisqu'elle va poursuivre son travail dans le domaine social et humanitaire au Tchad avec sa famille. Mme Rouge a repris ses activités à 80% à mi-novembre. Pour suppléer ces absences, Mme Catherine Corboud a augmenté son travail de 20 à 40% au 1^{er} juillet. En outre, un étudiant en agronomie EPFZ, Loïc Bardet, a effectué un stage de 2 mois chez AGORA.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2007. En mars, il a pris connaissance des comptes 2006, du budget 2007 et du rapport d'activités. Il a accepté l'Association « Marchés paysans » comme nouveau membre d'AGORA.

Il a pris connaissance de l'avancement du débat parlementaire sur PA 2011 et réaffirmé la nécessité de procéder à des corrections sur ce dossier (voir pt 2.2.1).

Il a décidé un engagement plus marqué d'AGORA dans la question des matières premières renouvelables pour la production d'énergie et du rôle nouveau de l'agriculture dans ce domaine. En mai, il a abordé les questions liées à l'économie laitière (prix du lait et gestion des quantités) et arrêté la position d'AGORA sur le projet d'ordonnance de la formation professionnelle (voir point 2.1.3). En décembre, il a pris position en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises qui sera soumise au vote populaire en février 2008. Il a approuvé le compromis relatif au modèle de formation. L'essentiel de la séance a été consacré à une discussion avec M. Albert Rösti, nouveau directeur de la FPSL. L'évolution des marchés, les négociations de prix et les restructurations des organisations laitières ont été au centre des débats qui ont permis à AGORA d'apporter un soutien inconditionnel à la stratégie développée par la FPSL dans le secteur laitier. En particulier, la Suisse romande appuie la mise en place d'un pool pour la commercialisation du lait destiné à l'industrie.

Comme d'habitude, le comité a été informé sur les dossiers d'actualité traités par le secrétariat et figurant par ailleurs dans le présent rapport.

1.3 Assemblée des délégués

Les 3 « A », AGORA, AGIR et AGRI ont tenu leur assemblée des délégués le 13 avril dans le cadre de l'Institut national équestre d'Avenches (IENA). Le procès-verbal figure dans le présent rapport. L'assemblée d'AGORA a été bien fréquentée. Après le repas convivial, M. Kratzer a présenté les activités de l'IENA, entièrement dévolues aux chevaux de loisirs et de sport.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à huit reprises en 2007, avec une séance de 2 jours organisée dans le Jura bernois, à l'invitation de M. René Eicher, membre sortant de la Conférence et remplacé

en cours d'année par Mme Anne-Marie Hämmerli, secrétaire de la Chambre d'agriculture du Jura bernois.

Parmi les nombreux sujets examinés, il faut mentionner :

- De nombreuses consultations, dont la liste figure au point 2.1.
- Le rapport de situation 2007 de l'USP, avec des remarques critiques sur le ton alarmiste et pessimiste donné par l'USP lors de la présentation publique de ce rapport.
- Les travaux en cours en matière de réforme de fond de la loi sur l'aménagement du territoire qui va évoluer vers une loi sur le développement territorial et des compétences accrues pour les cantons en ce qui concerne la zone agricole.
- Les publications critiques sur l'agriculture d'« Avenir Suisse » de fin 2006 qui ont rencontré très peu d'échos médiatiques en Suisse romande. Le fait de ne pas réagir ont rendu ces publications sans intérêt.
- La désignation d'un groupe de travail conduit par AGORA pour examiner la réorganisation de la défense professionnelle et des organisations de branche.
- La reprise du dossier visant à créer une caisse d'allocations familiales pour l'agriculture romande, avec une extension envisageable des activités de l'actuelle AGRIVIT vaudoise. Ce dossier est en suspens, car il est lié à une intervention parlementaire au niveau fédéral et à une discussion avec l'USP.
- La recherche, cette fois couronnée de succès, pour trouver des jeunes agriculteurs pour la Commission ad hoc de l'USP.
- Les questions de main-d'œuvre agricole, avec des échanges d'informations sur le fonctionnement des commissions tripartites dans les cantons romands.
- La préparation de l'assemblée des délégués de l'USP avec les démarches visant à modifier les statuts dans le sens souhaité par la Suisse romande et à préparer les interventions et les questions pour Mme Doris Leuthard, oratrice du jour.
- Les informations relatives à la création d'une bande dessinée promotionnelle pour l'agriculture dans le cadre de la communication de base, projet jugé peu enthousiasmant par les directeurs.
- La réorganisation du secteur betteravier et le rachat des actions du canton de Berne par les associations de planteurs.
- L'évolution future des paiements directs dans l'agriculture.
- Le dossier de la réforme et du financement de la formation professionnelle où la Conférence a en particulier élaboré une solution propre à la Suisse romande, gérée par AGORA.
- Les changements à venir au niveau de la direction et de la présidence de ProViande.

La Conférence a aussi accueilli plusieurs invités pour aborder les sujets suivants :

- Christian Pidoux pour les informations relatives au changement de maquette du journal AGRI.
- Dominique Barjolle pour les tarifs pratiqués pour les cours organisés par AGRIDEA.
- Peter Damary pour les activités de promotion des produits régionaux romands dans le cadre du projet « Pays Romand – Pays Gourmand ».
- Martine Meldem pour une participation financière à la journée marquant les 10 ans de l'Association « Marchés Paysans » et pour un renforcement de cette Association en terme de membres.

- Pierre-André Tombez et Nicolas Bezençon pour faire le point sur le référendum lancé contre PA 2011, sur une éventuelle initiative sur la souveraineté alimentaire et sur le projet visant à obtenir un prix du lait à la production de Fr. 1.— par litre (lait équitable).

D'autres thèmes ont été amenés par les participants, avec des sujets aussi différents que les conséquences financières de l'éradication de la BVD-MVD prévue pour 2008, les frais liés à l'inspection vétérinaire des animaux avant abattage, la mise en place de programmes d'encouragement aux énergies renouvelables dans certains cantons ou encore et surtout les préoccupations liées au secteur laitier.

Il convient ici de relever l'importance de cette Conférence qui a permis de faciliter le travail au niveau des nombreuses consultations et auditions ouvertes en cours d'année et qui a permis de trouver des solutions acceptables pour la Suisse romande dans des dossiers difficiles comme la révision des statuts de l'USP, le financement de la formation professionnelle ou le rachat des actions des Sucreries détenues par le canton de Berne.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Dispositions légales, consultations et auditions

Outre les importants dossiers portant sur la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce (Cassis de Dijon), sur le 1^{er} train d'ordonnances PA 2011, sur l'ordonnance et le plan de formation agricole et sur le financement de la formation professionnelle traités en détail plus loin, AGORA a examiné 16 autres dossiers soumis à consultation ou audition en 2007. Dans l'ordre chronologique, il s'agit de :

- La modification de l'ordonnance sur les épizooties visant à donner les bases légales pour l'éradication de la BVD-MVD. AGORA s'est déclarée favorable aux mesures proposées en insistant sur la nécessité d'une bonne information aux détenteurs de bétail bovin et sur la clarification de la répartition des coûts de cette éradication entre la Confédération, les cantons et les agriculteurs. En outre, au vu des nombreuses questions pratiques encore ouvertes, nous avons demandé de reporter la mise en œuvre de cette éradication sur l'année 2008. Ce point a été retenu par l'Office vétérinaire fédéral.
- La création d'un allègement douanier pour les importations de patates douces utilisées pour la fabrication de snacks non combattue dans un premier temps. Dans un second temps, nous nous sommes ralliés à une solution de compromis élaborée par l'OFAG. Dans un troisième temps, au vu de la position des milieux producteurs de pommes de terre, nous sommes revenus à la position initiale ! Même si le sujet est de minime importance, nous avons eu là un bel exemple de manque de concertation entre les autorités et les organisations professionnelles.
- La révision de l'ordonnance générale sur les importations de produits agricoles où nous avons accepté les baisses de Fr. 2.— à Fr. 4.— /100kg des droits de douane sur les fourrages importés en liaison avec la baisse de Fr. 3.—/100 kg des prix-seuils pour les céréales fourragères effective au 1^{er} juillet 2007.
- La modification de l'ordonnance sur les contributions à la culture des champs fixant des conditions-cadres favorables à la production et à la transformation de matières premières renouvelables issues de la production indigène, acceptée par AGORA.
- La modification des droits de douane perçus sur les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine (farines) visant à passer ces droits de Fr. 143.— à Fr. 50.—/100kg. Sur le fond, nous avons accepté le principe d'une baisse afin d'améliorer la compétitivité du premier échelon de la transformation (meunerie). Toutefois, l'abaissement ne doit pas porter préjudice à la production indigène, ni au niveau du volume et des prix payés aux producteurs. Le niveau des droits de douane est à fixer selon un consensus à trouver entre les milieux directement concernés.

- La création d'un allègement douanier pour les morceaux parés de viande de bœuf pour la fabrication de viande séchée où l'USP, à notre étonnement, était co-demandeur avec l'Union professionnelle suisse de la viande. Nous avons clairement rejeté l'allègement proposé, dans la mesure où les droits de douane pour les importations dans les limites du contingent tarifaire sont modulables et surtout que les possibilités d'approvisionnement indigènes sont suffisantes.
- La création d'un allègement douanier pour le concentrat de protéines de soja pour l'alimentation des animaux où AGORA a donné, en concertation avec le demandeur fenaco, un avis favorable. En effet, il s'agit d'un produit très spécifique qui ne menace pas les intérêts de la production de produits protéiques suisses.
- Le relèvement du taux d'intérêt minimal LPP avec une proposition de fixer ce taux à 2,75% (actuellement 2,5%) dès 2008, proposition faite en concertation avec l'USP.
- L'ordonnance sur les parcs d'importance nationale examinée plus spécialement à la demande de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture. Au vu de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la marge de manœuvre est minime, mais des remarques critiques ont été formulées en ce qui concerne les aides financières à charge des cantons, les futurs labels « Produits » et les projets de parcs naturels périurbains inapplicables en Suisse romande. Les principes de base de la politique des parcs qui présuppose la libre adhésion et le processus démocratique ont été rappelés.
- L'ordonnance sur les prairies sèches où AGORA a demandé un réexamen complet du projet, avec comme axe d'action une application pragmatique des mesures de protection basée uniquement sur une forme contractuelle. Toutes les mesures à caractère contraignant ont été catégoriquement rejetées.
- La révision de l'ordonnance sur les allocations familiales, acceptée sans remarques, en concertation avec l'USP.
- Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale de fleuriste CFC/AFP examinées par la Conférence des écoles des métiers de la terre et de la nature d'AGORA. Les remarques ont porté sur la pertinence de la formation AFP et sur la diminution non souhaitée de l'enseignement des connaissances techniques.
- Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation des métiers du cheval accueillies globalement de manière positive. Au vu des effectifs de certaines filières, AGORA a proposé la recherche de synergies avec la formation agricole pour certains points, ce d'autant plus qu'en Suisse romande, ces formations sont dispensées à Agrilogie Grange-Verney.
- La création d'un allègement douanier pour les graines de colza utilisées pour l'extraction d'huile destinée à la fabrication de mayonnaise. AGORA ne s'est pas opposée à cet allègement, à la condition que l'utilisation de ce colza importé soit effectivement contrôlée.
- La modification de la loi fédérale sur la protection des animaux visant à interdire les races de chiens dangereux et une initiative parlementaire allant dans le même sens. AGORA s'est déclarée sceptique sur ce dossier et a privilégié une réglementation au niveau des cantons.
- L'ordonnance sur l'identité visuelle commune des mesures de communication relatives aux produits agricoles soutenus par la Confédération. Ce dossier, outre la consultation proprement dite, a fait l'objet de 2 séances avec l'OFAG. En effet, un certain nombre d'organisations agricoles (USP, FPSL, AMS) demandaient que cette identité commune se décline uniquement avec le logo « Suisse Garantie ». D'autres, par contre, (IP-Suisse, BioSuisse, SCM et AGORA) souhaitaient une déclinaison souple privilégiant d'autres logos. AGORA s'est clairement positionnée contre l'USP ou AMS dans cet objet. Nous

avons dès lors soutenu les propositions de l'OFAG visant à une identité visuelle plutôt générale et permettant l'intégration de logos existants, avec ou sans « Suisse Garantie ». Après des négociations difficiles, c'est cette version qui a été retenue, y compris les propositions d'AGORA au niveau de la mise en œuvre pratique. A noter ici la parfaite coordination sur ce dossier avec IP-Suisse et surtout Swiss Cheese Marketing. Concernant « Suisse Garantie », AMS a reçu le mandat de l'OFAG d'examiner les possibilités d'une utilisation plus large de cette marque de provenance (et non de qualité).

- La révision de la loi sur les brevets où AGORA a insisté sur le maintien de « l'exception agricole » concrétisée dans l'art. 27 de la loi sur l'agriculture, qui permet les importations parallèles pour un certain nombre d'intrants agricoles.
- Les dispositions d'exécution de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile où AGORA a renoncé à prendre position.
- La réduction des droits de douane pour le quinoa (cultivé uniquement en Bolivie) destiné à l'alimentation qui n'a pas suscité d'objection de la part d'AGORA.
- La mise en place d'un programme d'études cadre pour agrotechnicien ES et agro-commerçant ES où AGORA a demandé le regroupement des 2 filières de formation et un stage pratique d'au moins 6 mois.

A noter une nette amélioration au niveau des délais impartis par l'administration fédérale pour les réponses à donner aux consultations et aux auditions. Cela a facilité le travail d'AGORA et la concertation avec les Chambres d'agriculture ou d'autres organisations.

2.1.1 1^{er} train d'ordonnances PA 2011

A fin juin 2007, l'OFAG a soumis 28 ordonnances à audition liées aux modifications de la loi sur l'agriculture votées le 21 juin par le Parlement (voir pt 2.2.1). Il s'agit des modifications devant prendre effet le 1^{er} janvier 2008. Un second train d'ordonnances, en particulier celles relatives aux paiements directs, est annoncé pour audition au début de 2008 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Ainsi, PA 2011 sera concrétisé.

L'examen de ce volumineux dossier (459 pages) a été facilité par le travail préparatoire fait par l'USP et par l'engagement chez AGORA d'un stagiaire étudiant en agronomie Loïc Bardet.

Dans les remarques générales, AGORA a relevé que la volonté du Parlement n'était que partiellement respectée, par exemple en ce qui concerne le bio sectoriel ou l'affectation des moyens financiers supplémentaires accordés.

Difficile de résumer ici la prise de position détaillée d'AGORA (27 pages !). Néanmoins, voici l'essentiel des remarques formulées :

- Ordonnance sur les AOP et les IGP : amélioration de la représentativité dans les groupements de producteurs gérant une appellation, reconnaissance d'un seul signe de reconnaissance, réciprocité dans l'enregistrement des appellations entre la Suisse et l'Union européenne.
- Ordonnance sur le contrôle des AOP et des IGP : extension du contrôle organoleptique aux IGP.
- Ordonnance sur les éthocontributions : rejet du programme SRPA « parcours » qui est à intégrer dans le programme SST, introduction d'un programme SST pour les chevaux, rejet de certaines dispositions tâtilloes.
- Ordonnance sur la coordination des contrôles : extension de la coordination aux contrôles AOC / IGP et à la qualité écologie, problématique d'un seul contrôle annuel pour les exploitations mixtes, rejet de l'accréditation des services publics (cantons).
- Ordonnance sur les paiements directs : rejet de l'élargissement des bandes herbeuses le long des cours d'eau de 3 à 6 m., rejet de la suppression de la jachère tournante,

relèvement des seuils de dégressivité SAU et UGB, fixation de la contribution de base à Fr. 1'100.--/ha, simplification des exigences PER.

- Ordonnance sur les contributions d'estivage : souplesse donnée aux cantons pour les apports de fourrage complémentaire sur les alpages.
- Ordonnance sur la qualité écologique : extension de l'ordonnance aux pâturages boisés selon le modèle mis au point par la Commission intercantonale sur les pâturages boisés jurassiens, simplification des dispositions d'application.
- Ordonnance sur la culture des champs : suppression de l'exigence quantitative pour la nouvelle prime à la surface pour les betteraves sucrières.
- Ordonnance sur l'agriculture biologique : maintien du bio parcellaire en viticulture et extension à l'arboriculture, possibilité de réparer les cultures pérennes et le reste de l'exploitation, possibilité pour des exploitations comprenant 2 unités de production de pratiquer la culture bio sur une des unités, possibilité de production bio-sectorielle (par exemple céréales).
- Ordonnance sur les zones agricoles : permettre l'implantation de bâtiments d'exploitation dans les pâturages attenants.
- Ordonnance sur les améliorations structurelles : relèvement des limites de revenu et de fortune, augmentation des crédits maxima possibles et des effectifs subventionnables, encouragement de l'achat de machines en commun.
- Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social : réduction de la limite pour l'aide à la cessation d'exploitation à 0,75 UMOS.
- Ordonnance sur la vulgarisation agricole : définition du rôle et des tâches des services cantonaux de vulgarisation.
- Ordonnance sur les importations agricoles : rejet de la suppression à terme des droits de douane hors contingent tarifaire sur les importations de fleurs coupées.
- Ordonnance sur le sucre : utilisation des réserves des Sucreries pour compenser le désengagement financier de la Confédération.
- Ordonnance sur le vin : maintien des AOC portant le nom d'un canton, d'une aire géographique ou d'une dénomination traditionnelle, déclasserement de vins AOC uniquement en vin de table.
- Ordonnance sur l'élevage : suppression de la limite de reconnaissance des organisations d'élevage à 10 ans.
- Ordonnance sur le bétail de boucherie : réexamen du système de mise aux enchères des contingents d'importation, financement des infrastructures pour les marchés publics.
- Ordonnance sur les données agricoles : prise en compte des données BDTA pour déterminer les effectifs moyens annuels donnant droit aux contributions.

Les ordonnances suivantes n'ont pas fait l'objet de remarques :

- Ordonnance du DFE sur l'agriculture biologique.
- Ordonnance sur les importations et les exportations de légumes, de fruits et de plantes horticoles.
- Ordonnance sur les produits phytosanitaires.
- Ordonnance sur les engrais.
- Ordonnance sur le livre des engrais.
- Ordonnance sur l'octroi de contributions dans l'élevage.
- Ordonnance sur le contingentement laitier.
- Ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs.
- Ordonnance sur l'observation des prix.

A noter que comme pour PA 2011, il y a eu une très large convergence des avis exprimés par les organisations agricoles. En Suisse romande, les Chambres d'agriculture et les cantons ont pratiquement repris les remarques formulées par AGORA.

A mi-novembre, le Conseil fédéral a arrêté les ordonnances issues de PA 2011. Les décisions prises ont peu pris en compte les avis exprimés par la profession lors de l'audition. Des corrections minimales ont été apportées et les modifications controversées comme les contributions SRPA « parcours » ont été reportées à plus tard. C'est relativement décevant au vu du travail fourni et des avis souvent pertinents donnés par la profession.

A relever qu'après quelques tergiversations, le Conseil fédéral a aussi arrêté les dispositions d'application de l'art. 27 de la loi sur l'agriculture, permettant de mettre en œuvre les importations parallèles au 1^{er} janvier 2008.

2.1.2 Loi sur les entraves techniques au commerce (Cassis de Dijon)

A fin 2006, le Département fédéral de l'économie a mis en consultation la révision de la loi ci-dessus. En résumé, il s'agit d'introduire en Suisse le principe dit du « Cassis de Dijon » permettant la mise sur le marché partout dans l'Union européenne et en Suisse des produits qui ne sont pas soumis à des prescriptions harmonisées, chaque pays – et nouvellement aussi la Suisse – devant admettre comme suffisantes les prescriptions du pays exportateur. Avec cette révision, le Département entend faciliter l'ouverture du marché suisse aux produits étrangers (non seulement agricoles) et lutter contre, nous citons « l'îlot de cherté suisse ».

AGORA s'est clairement opposée à cette révision, ceci pour les raisons suivantes :

- application unilatérale qui prive l'industrie suisse d'exportation de l'accès au marché de l'UE dans les domaines non harmonisés,
- réduction illusoire des coûts, avec le maintien d'un large protectionnisme donné par la loi sur les brevets ou le maintien de la densité normative suisse qui maintient les coûts élevés de production dans notre pays,
- affaiblissement des prescriptions de déclaration des produits, avec la suppression de l'indication du pays de provenance et l'ouverture des importations de viande aux hormones en provenance des USA,
- discrimination des producteurs suisses et des entreprises de production qui produisent uniquement pour le marché suisse qui devront respecter les exigences suisses alors que celles qui exportent pourront appliquer les règles des pays voisins.

En lieu et place de la révision proposée, AGORA a demandé d'examiner en priorité l'harmonisation des prescriptions techniques suisses à celles de l'UE et subsidiairement une application réciproque du principe du « Cassis de Dijon ».

En septembre 2007, le Conseil fédéral a décidé de soumettre la révision pratiquement comme initialement proposée au Parlement en 2008. Les exceptions, en particulier une partie de celles prévues pour la déclaration des produits, ont été sensiblement réduites, ce qui rend le projet encore moins acceptable pour l'agriculture. Il faut donc s'attendre à ce que la discussion autour du principe du « Cassis de Dijon » soit le sujet politiquement chaud dans le débat parlementaire en 2008.

2.1.3 Ordonnance et plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

En mai 2007, l'Office fédéral de la formation et de la technologie a mis en consultation cet important dossier. Rappelons que celui-ci avait déjà fait l'objet d'une consultation interne à la profession en 2006. Au niveau d'AGORA, une large concertation avec les Chambres d'agriculture, les commissions cantonales de formation professionnelle et les Centres de formation ont permis de dégager une prise de position pratiquement partagée par tous les auteurs de la formation agricole.

Dans les remarques générales, il a été relevé :

- le contexte politique dans lequel évolue l'agriculture,
- le contexte économique justifiant la nécessité d'une formation en matière de gestion au niveau CFC,
- l'importance de la mobilité des apprenants,
- la diversité du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

Pour AGORA, les objectifs prioritaires de la réforme en cours sont de garantir une formation de qualité, de promouvoir les échanges d'apprentis entre les régions linguistiques et d'assurer un nombre de places d'apprentissage suffisant.

Dans les remarques de détail, il a été relevé :

- l'inutilité d'un titre spécifique pour l'agriculture biologique,
- la nécessité d'une formation de 3 ans,
- un plan de formation adapté à l'ensemble du champ professionnel,
- une ampleur de la formation comprenant 1'600 périodes,
- l'acceptation des cours interentreprises,
- la nécessité d'avoir des formateurs au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure (brevet ou mieux encore maîtrise),
- le maintien d'une bonne procédure de qualification (examen final),
- l'exigence d'un modèle de formation progressif avec une répartition annuelle de la formation théorique de 240/240/1'120 périodes.

Au niveau du plan de formation, AGORA a repris les nombreuses remarques issues principalement des Centres de formation et portant sur des objectifs insuffisamment définis et surtout sur des problèmes de traduction.

En septembre, la mise en valeur de la consultation a mis en évidence un certain nombre de divergences entre :

- les cantons et les organisations professionnelles agricoles sur la durée théorique de la formation, une majorité de cantons souhaitant limiter cette durée à 1'200 périodes,
- les organisations professionnelles elles-mêmes pour le modèle de formation, en particulier Thurgovie et le Valais partisans d'un modèle linéaire,
- au sein de la Confédération où les juristes ont contesté le fait de regrouper 6 titres (agriculteur, viticulteur, caviste, arboriculteur, maraîcher et aviculteur) dans une seule ordonnance.

En octobre, l'OFFT a réuni les principaux acteurs concernés et un compromis a pu être trouvé qui prend en compte les éléments suivants :

- le principe d'une seule ordonnance est maintenu, ceci d'autant plus que le projet avait subi, début 2007, avec succès le « test de consistance » réalisé par un expert neutre à la demande de l'OFFT,
- le maintien d'une durée de formation avec 1'600 périodes, les cantons admettant l'argumentation de la profession,
- un modèle de formation progressif avec une répartition annuelle des périodes de 360/360/880 et un délai de transition de 2 ans pour les cantons partisans du modèle linéaire.

Pour AGORA, ce compromis est acceptable, même si le changement du modèle de formation va nécessiter un important travail d'information auprès des maîtres d'apprentissage.

Il est prévu que l'ordonnance de formation soit arrêtée par le Conseil fédéral au début de l'année 2008, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Concrètement, les premiers apprenants entameront leur formation initiale selon les nouvelles bases au 1^{er} août 2009.

2.1.4 Financement de la formation professionnelle

Depuis 2006, AgriAli**Form** a travaillé sur un concept de financement futur de la formation professionnelle et sur la création d'un fonds national. Un catalogue des prestations à fournir par les organisations professionnelles a été établi, comprenant :

- le développement et l'entretien d'un système de formation initiale et supérieure orientée vers les besoins de la profession,
- les cours interentreprises,
- l'information sur les places et les contrats d'apprentissage,
- la promotion et l'encouragement de la relève,
- la mise en place d'un réseau de places d'apprentissage,
- la promotion de la formation supérieure.

Une première évaluation des besoins financiers a fait état d'un montant brut de 3,9 mio de francs, dont 250'000 francs pour AgriAli**Form**, 1,165 mio de francs pour les organisations sectorielles et 2,485 mio de francs pour les organisations cantonales. Il a été proposé de collecter les moyens nécessaires dans un fonds national, avec la clause de la force obligatoire, donnée par la loi et l'ordonnance sur la formation professionnelle. Pour les 6 cantons romands, la contribution brute dépassait 700'000 francs, la référence étant les contributions à la surface payées par les organisations cantonales à l'USP.

Ce concept a été présenté pour approbation à l'assemblée des délégués d'AgriAli**Form** en mai 2007. AGORA, tout en acceptant le principe du fonds et la force obligatoire, a refusé le système de perception basé sur les cotisations à la surface et a demandé de pouvoir statuer sur les montants nets et non bruts. Au vote, les propositions d'AGORA ont été refusées par une majorité emmenée par l'USP, qui a même réussi à faire inscrire dans la décision finale d'AgriAli**Form** la référence aux cotisations à la surface de l'USP.

Durant le mois de juin, nous avons eu 7 séances avec les milieux concernés des cantons (Chambres d'agriculture, Commission de formation professionnelle, Service cantonal compétent, Centre de formation) qui ont confirmé la situation particulière de la Suisse romande. En effet, à l'exception de Berne et Fribourg, tous les cantons disposent d'un fonds cantonal pour la formation professionnelle auquel l'agriculture cotise. Ces fonds prennent en charge, à des degrés divers, certaines prestations prévues dans le catalogue d'AgriAli**Form** et les cantons par leur Service compétent ou par leur Centre de formation assument une partie des charges.

Sur la base de la discussion avec les cantons sur l'ensemble de la Suisse, AgriAli**Form** a revu son catalogue de prestations et le coût de ce dernier. Les nouveaux montants bruts calculés s'élevaient à fin août à 2,8 mio de francs, dont 300'000 francs pour AgriAli**Form**, 731'000 francs pour les organisations sectorielles et 1,737 mio de francs pour les organisations cantonales, dont 674'000 francs pour la Suisse romande.

Malgré les corrections, ces nouveaux calculs confirmaient que la Suisse romande était pénalisée. D'une part, le critère des cotisations à la surface de l'USP enflait la facture et le soutien des cantons et des fonds limitait le recours à l'argent du fonds. AGORA a alors effectué ses propres calculs relatifs aux besoins futurs pour financer la formation professionnelle. Ces besoins ont été estimés à Fr. 160'000.— net.

Sur la base de l'avis unanime des directeurs des chambres d'agriculture et surtout de la décision du comité d'AGORA, nous avons demandé l'application d'une disposition fédérale permettant l'exclusion du champ d'application et de la force obligatoire du fonds national pour la Suisse romande.

Cette décision a provoqué un séisme tant chez AgriAli**Form** qu'à l'USP. D'intenses et difficiles discussions ont permis de trouver une solution à ce dossier. AGORA intègre le fonds national avec le versement d'un montant forfaitaire net de 150'000.— francs collecté auprès des Chambres d'agriculture romandes (base budget 2008 du fonds). Ce montant net est 60%

inférieur aux calculs nets faits par AgriAli**Form**. Il prend en compte les apports des fonds cantonaux et l'encaissement n'est pas lié aux cotisations à la surface pour l'USP.

En fin d'année 2007, tant le comité d'AgriAli**Form** que l'assemblée des délégués de l'USP ont pris acte sans opposition de la solution trouvée.

Le dossier du financement de la formation professionnelle a mis en évidence des grandes difficultés dans les relations entre la Suisse romande et l'USP. En effet, l'USP a eu tendance à se substituer à AgriAli**Form** au niveau de la responsabilité du financement et de ses modalités de perception. La position « jusqu'au boutisme » manifestée à l'assemblée des délégués d'AgriAli**Form** par l'USP a nécessité une contre-proposition légale de la part de la Suisse romande. Beaucoup d'énergie et de temps auraient pu être économisés si l'on avait bien voulu un peu plus écouter les Romands dès le départ !

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2011

Après le Conseil des Etats en décembre 2006, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a entamé l'examen de PA 2011 en janvier 2007. D'emblée, il s'est avéré que les améliorations demandées par l'agriculture auraient davantage de peine à passer la rampe du plénum. L'USP n'en a pas moins poursuivi son important travail de lobbying et la discussion au plénum en mars 2007 a confirmé largement les corrections apportées déjà par le Conseil des Etats, notamment en ce qui concerne le soutien au marché laitier ou l'augmentation du crédit-cadre de 150 mio de francs. Par contre, le mandat de prestations pour les Sucrieries n'a pas trouvé grâce devant le Conseil national. Dans le vote final au Conseil national, suite à différentes alliances un peu contre nature entre la droite (opposée en partie aux importations) parallèles et la gauche (insatisfaite du non-renforcement des prescriptions écologiques), la révision de la Loi sur l'agriculture a bien failli capoter, ce qui aurait posé de nouveaux problèmes. En juin, les 2 Chambres ont procédé à l'élimination des divergences qui a permis de garder l'essentiel des améliorations pour l'agriculture et cette fois, les majorités ont été très nettes au vote final.

Début juillet, le vigneron genevois Willy Cretegny décidait, avec quelques collègues, de lancer un référendum contre PA 2011. Il estimait que la révision votée allait à l'encontre d'une politique agricole favorable aux familles paysannes et à la notion de souveraineté alimentaire. D'emblée AGORA et les Chambres d'agriculture romandes ont refusé de soutenir ce référendum. Nous avons estimé que les améliorations obtenues au Parlement étaient significatives et qu'un refus populaire pouvait avoir des conséquences négatives à terme pour l'agriculture. Parmi les organisations agricoles, seule Uniterre a apporté son soutien. A l'échéance du délai référendaire, début octobre, Willy Cretegny a pu déposer un peu plus de 40'000 signatures. Un nombre insuffisant au vu du caractère solitaire de la démarche du référendaire. C'est là qu'a pris fin le dossier PA 2011, en tout cas au niveau de la révision de la loi sur l'agriculture.

En 2007, les 2 Chambres – préalablement leurs Commissions de l'économie et des redevances respectives – ont aussi mis sous toit les révisions de la loi sur le droit foncier rural, de la loi sur le bail à ferme agricole et de la loi sur les allocations familiales. Cette dernière a été largement acceptée, apportant une augmentation bienvenue de 80 mio de francs pour l'agriculture. Pour le droit foncier rural et le bail à ferme agricole, le Parlement a aussi largement suivi les propositions de la profession sur les points suivants :

- fixation de la limite pour une entreprise agricole à 1 UMOS (contre 1,25 proposé par le Conseil fédéral) dans la LDFR
- maintien de la charge maximale dans la LDFR
- maintien du contrôle du prix pour les fermages dans la LBFA.

Seule finalement, la suppression de l'autorisation pour l'affermage complémentaire a été acceptée, ainsi que quelques modifications mineures.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture

Une fois encore, l'année 2007 a été contrastée sur le plan des conditions météorologiques, avec un temps extrêmement chaud et sec en avril et mai, puis anormalement humide et frais en juin, juillet et août, suivi d'un automne chaud et ensoleillé.

En production végétale, les premières récoltes de fourrage ont été précoces, mais peu abondantes en raison de la sécheresse. En montagne, les mauvaises conditions ont retardé les fenaisons jusqu'à mi-juillet, avec des conséquences sur la qualité. La situation sur les alpages a été difficile tout au long de la saison.

Au niveau des cultures, les surfaces de céréales fourragères ont à nouveau dépassé celles des céréales panifiables. Les récoltes d'orge et de triticale ont été bonnes, sans plus. En raison de la pluie persistante, une quantité importante (entre 5 et 75% selon les régions) de céréales panifiables a germé sur pied, amenant une très faible récolte indigène et le recours à plus de 80'000 tonnes supplémentaires pour couvrir les besoins du pays. Les récoltes d'oléagineux, colza en particulier, ont « passé entre les gouttes » et ont été bonnes. Il en a été de même avec les pommes de terre avec des quantités en hausse, mais des problèmes de qualité liés à l'humidité du mois de juillet. Les betteraviers ont fait une excellente année, tant sur le plan du volume que des teneurs en sucre. Les maraîchers vont rapidement oublier les conditions exécrables de l'été 2007 pour se souvenir du beau printemps et du bel automne, avec en fin de compte une année moyenne. Pour les arboriculteurs, l'année 2007 restera marquée par le développement du feu bactérien, surtout en Suisse alémanique avec, à la clé, l'arrachage de plus d'une centaine d'hectares de cultures intensives. Malgré cela, la récolte de fruits à pépins a été bonne, celle de cerises catastrophique et celle de pruneaux abondante. La vigne a connu une année très précoce, avec cependant des rendements de 10% inférieurs à la moyenne décennale. La qualité par contre a été au rendez-vous.

En production animale, le marché du lait a enregistré une évolution spectaculaire que bien peu de spécialistes ont prévue. Avec une demande mondiale qui a explosé et des volumes limités de production, les prix ont augmenté, d'abord sur le marché européen, puis à partir de novembre sur le marché suisse. Les augmentations de 3 à 6 cts par kilo obtenues compensent les baisses encore enregistrées au début de 2007, liées à la baisse du soutien public au marché du lait. Globalement, les volumes ont augmenté de 2%, pour dépasser les 3'300 mio de kilos. La production fromagère a aussi augmenté. Mais il faut rappeler que depuis le 1^{er} juin 2007, l'ouverture du marché fromager avec l'Union européenne est entière. Les premiers chiffres en fin d'année font état d'une augmentation importante des importations et d'une stagnation des exportations.

Le secteur du bétail de rente (très demandé en raison du dynamisme du marché laitier) et de boucherie a connu une bonne année 2007. Il n'en a pas été de même avec le marché porcin, toujours marqué par un volume de production élevé et des prix restés bas tout au long de l'année.

La volaille, que ce soit au niveau des œufs ou au niveau de la viande, a connu une bonne année. La consommation de produits indigènes s'est reprise, permettant le maintien des prix avec des volumes de production en augmentation.

Selon les premières estimations, la valeur totale de la production agricole suisse va atteindre 10,336 milliards de francs en 2007 (+ 3,6% par rapport à 2006). Contrairement aux autres années, marquées par des hausses constantes, le produit des activités accessoires non-agricoles marque le pas, avec une légère baisse de 0,1%. L'agriculture a aussi dû faire face à de nouvelles augmentations des frais de production, pour les carburants, les fourrages et les intérêts. Néanmoins et de manière globale, le revenu devrait s'améliorer pour une fois en 2007, de l'ordre de 2,1%.

Revenus agricoles 2006

L'estimation figurant dans le rapport d'activités 2006 faisant état d'une baisse du revenu agricole de 2,8% s'est finalement arrêtée à 2,5% selon le résultat définitif du dépouillement des

comptabilités agricoles. La baisse est même de 6,5% en comparaison avec les années 2003-2005. Par rapport à cette période de référence, le revenu agricole a reculé de 8% en région de plaine et de 7,4% dans la région de collines en 2006, alors qu'il a diminué de 2,1% en régions de montagne. Quant au revenu extra-agricole, il est partout en hausse, progressant de 6,9% en région de plaine, de 2,8% en région de collines et de 7,8% en régions de montagne. Globalement, il a diminué de 4,5% en plaine et de 4,3% dans les collines, alors qu'il a légèrement progressé de 1,1% en montagne.

2.2.3 Rapport agricole 2007

Une fois encore, le traditionnel rapport agricole publié par l'OFAG à mi-novembre contient une foule d'informations très intéressantes. L'évolution des structures s'est à nouveau légèrement accélérée passant de -1,6% en 2005 à -1,9% en 2006. Ce sont 827 exploitations qui ont cessé leur activité en 2006. En fin d'année, il restait 62'800 entreprises, dont 45'400 à plein temps et 17'400 à temps partiel. La main-d'œuvre familiale et extrafamiliale a plus fortement baissé que le nombre d'exploitations. Le recul atteint 6% pour se fixer à 176'700 personnes employées dans l'agriculture. Cette évolution asymétrique est liée à une mécanisation toujours plus poussée, mais aussi à une diminution plus importante des productions intensives en main-d'œuvre (production laitière, pommes de terre, etc.).

Un autre chiffre intéressant porte sur le commerce extérieur avec une progression entre 2005 et 2006 de 13,5% des importations agricoles, mais une progression de 32,5% des exportations agricoles.

Comme mentionné plus haut, le revenu du travail a à nouveau diminué en 2006, comme l'illustre le tableau suivant :

	Revenu du travail (Fr.)		Salaire comparable (Fr.)	
	2003 – 2005	2004 – 2006	2003 – 2005	2004 - 2006
Région de plaine	44'141.--	43'087.--	68'266.--	68'953.--
Région de collines	32'345.--	32'554.--	62'836.--	63'281.--
Région de montagne	25'682.—	25'571.--	57'521.--	58'150.--

Une fois encore les écarts ont augmenté.

Le rapport présente aussi l'étude actualisée tous les 5 ans sur les conditions de travail de la population active suisse. On voit ainsi que la part d'agriculteurs travaillant 50 heures ou plus par semaine est passée de 60% en 2001 à 72% en 2006. Voilà qui illustre bien une réalité paysanne : travailler plus pour gagner moins ! Un chapitre est consacré aux relations ville-campagne jugées très positivement. Un autre aborde la problématique du changement climatique que l'OFAG juge comme pouvant avoir des conséquences positives (rendements potentiellement plus élevés) pour l'agriculture suisse, contrairement à d'autres régions du globe. L'énergie trouve aussi place dans le rapport, avec un bilan mitigé pour les agro-carburants.

2.2.4 Rapport de situation de l'USP

A fin 2006, l'USP a publié son rapport de situation sous le titre « Diversification des stratégies de développement dans l'agriculture ». Basé sur les faibles revenus agricoles de 2006, il dresse la liste exhaustive des éléments qui conditionnent l'évolution du contexte auquel sont confrontées les familles paysannes. Il s'agit en particulier du cycle de Doha de l'OMC, actuellement dans une impasse, mais qui peut être relancé à tout moment. Il s'agit aussi des accords bilatéraux avec l'Union européenne qui peuvent avoir des effets imprévus au niveau de l'exportation de produits agricoles transformés (loi chocolatière). Il s'agit surtout des perspectives peu réjouissantes d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Union européenne ou d'accords avec des états tiers. Des interrogations subsistent au niveau de l'évolution des marchés mondiaux. Sur le plan national, des éléments comme PA 2011, la politique régionale, l'aménagement du territoire et la politique énergétique vont aussi influencer l'évolution de l'agriculture.

Un important chapitre est consacré aux activités para-agricoles, classées en 5 domaines, à savoir l'agrotourisme, la transformation et la commercialisation de produits agricoles, les prestations en faveur de l'environnement, les services dans le domaine social et les services en faveur de l'agriculture. Quatre exploitations qui ont opté pour la diversification sont présentées, dont l'Association Broquet-Leuenberger, du Jura, spécialisée dans la vente directe. Afin d'utiliser pleinement les potentialités de la para-agriculture, l'USP demande une amélioration des conditions-cadres, à commencer par une définition légale de ces activités. Des assouplissements sont aussi nécessaires pour faciliter la production d'énergie en zone agricole, pour encourager les constructions des exploitations gérées à titre accessoire qui présentent un lien étroit avec l'agriculture et pour les limitations concernant le stockage et la transformation de produits agricoles. Enfin, la commercialisation est à professionnaliser et des alliances sont à trouver avec l'artisanat.

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne

La première réforme importante de l'accord agricole entre la Suisse et l'Union européenne a été réalisée en 2007. Les modifications portent sur des dispositions techniques et des simplifications administratives. Quelques tarifs douaniers ont été revus.

Au 1^{er} juin 2007, l'Accord de libre-échange concernant le fromage est entré pleinement en vigueur. Toutefois, pour des raisons administratives, le régime des licences pour les importations dans les pays de l'UE ne sera aboli qu'au 1^{er} janvier 2008.

La Suisse a aussi entamé les négociations relatives à l'extension de la protection et de la reconnaissance mutuelle des AOC et des IGP.

Sur le plan interne, la Commission de l'UE a décidé de procéder en 2008 à un bilan de santé de la PAC, avec le renforcement du découplage des aides directes, la simplification du régime de paiement unique, l'augmentation de la modulation obligatoire, la préparation à la suppression des quotas laitiers dès 2015 et la recherche d'instruments de gestion des crises appelés à terme à se substituer à l'intervention publique. L'UE a réformé l'organisation commune des marchés pour les fruits et légumes et poursuivi la réforme du marché sucrier.

2.3.2 Congrès COPA-COGECA

Le Forum Suisse-Europe, dont le secrétariat est tenu par l'Union suisse des paysans, ne s'est pas réuni en 2007.

Ce Forum, regroupant les associations professionnelles intéressées par les contacts avec l'Union européenne et plus particulièrement avec le COPA, accomplit notamment les activités suivantes :

- échanges d'informations sur le COPA et l'Union européenne,
- assurer la présence de spécialistes suisses au sein des groupes de travail du COPA,
- transmettre les informations relatives au COPA, au marché agricole de l'Union européenne et les structures agricoles européennes,
- organiser la présence de la délégation suisse lors des congrès européens.

Au cours de l'année sous revue, le secrétariat du Forum Suisse-Europe a publié 12 Newsletters. Ces dernières sont une source d'informations importante pour connaître la situation au niveau de la politique agricole et des marchés.

Le COPA n'a pas organisé de Congrès européen de l'agriculture. Toutefois, selon nos dernières informations, cette dernière va mettre en place un congrès à l'automne 2008, à Vienne.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

L'Egypte, le Canada, les pays de l'Afrique australe sont venus allonger la longue liste des pays avec lesquels la Suisse a conclu des accords de libre-échange contenant des concessions dans le domaine des produits agricoles. Au vu de l'incertitude de l'issue des négociations OMC, la

tendance vers des accords de libre-échange bilatéraux ou plurilatéraux est très marquée. Pour la Suisse, ces accords constituent un instrument important pour renforcer la compétitivité de la place économique et accroître la prospérité. Les concessions douanières dans le domaine agricole tiennent compte en premier lieu des intérêts à l'exportation de chacune des parties. Concernant les produits sensibles pour l'agriculture suisse, notre pays s'assure qu'elle pourra poursuivre sa politique agricole de manière autonome. Des assouplissements supplémentaires destinés à faciliter l'accès au marché ne sont accordés que parcimonieusement. Lorsqu'il s'agit de produits agricoles importants, l'assouplissement sera complété par des restrictions quantitatives ou saisonnières.

2.3.4 Accord de libre-échange agricole avec l'UE

Suite à la décision du Conseil fédéral de juin 2006, les Départements de l'économie et des affaires étrangères ont entamé des discussions exploratoires avec l'UE et procédé à un examen approfondi des conséquences économiques et financières d'un accord de libre-échange agricole (ALEA).

Les résultats provisoires de ces travaux, dont le Conseil fédéral a pris connaissance en juillet 2007, confirment l'intérêt de principe de l'UE ainsi que la faisabilité technique et l'intérêt économique général d'un ALEA. Les effets positifs sur le produit intérieur brut et sur le pouvoir d'achat des consommateurs, de même que l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble du secteur agroalimentaire, devraient compenser largement et sans tarder les coûts passagers de l'adaptation. Au vu de ces éléments, le Conseil fédéral a mandaté les Départements concernés d'achever l'étude d'un ALEA avec un concept fixant l'ampleur, l'aménagement et le financement de mesures d'accompagnement. Le rapport ainsi complété devrait être soumis au Conseil fédéral en janvier 2008 pour une décision portant sur l'ouverture ou non de négociations officielles sur un ALEA. Au vu des discussions exploratoires, il faut s'attendre à une décision positive.

L'USP a examiné en détail les répercussions d'un ALEA. Les calculs montrent qu'un tel accord réduirait de moitié le revenu des familles paysannes d'ici 2015. Les exploitations orientées sur la production végétale seraient encore davantage touchées, à l'exemple des maraîchers. L'USP, comme AGORA d'ailleurs, ont clairement exprimé leur opposition à un ALEA en l'état actuel.

2.3.5 OMC

Après la suspension des négociations en septembre 2006, les discussions ont repris à Genève dans un cercle restreint comprenant les 4 « Grands » : UE, USA, Inde et Brésil. Il s'est agi de relancer les modalités pour l'agriculture et les produits industriels. Là-aussi, ces pays ont abouti à un échec en juillet 2007. En effet, le désaccord au sein de ce groupe est grand en ce qui concerne l'accès au marché des produits agricoles et des produits industriels.

Durant le 2^{ème} semestre, aucun progrès significatif dans les négociations n'a été enregistré. Cela laisse à penser, au vu de l'année électorale américaine, que les négociations vont s'enliser en 2008 et reprendre en 2009.

Pour l'agriculture suisse, cette situation n'est pas dérangeante, dans la mesure où elle est de nature à retarder une nouvelle ouverture des frontières par des baisses conséquentes des droits de douane ou par de nouveaux accès aux marchés indigènes. Elle doit aussi permettre de retarder un éventuel ALEA. Cependant, l'enlisement des négociations du cycle de Doha de l'OMC a le désavantage d'accélérer la tendance à privilégier les accords bilatéraux.

2.4 Autres activités 2007

2.4.1 Plainte ESB

AGORA, en concertation avec Uniterre, a liquidé l'administration liée à la fin de la plainte ESB en remboursant 116 agriculteurs demandeurs (sur 2'206) d'un montant de Fr. 16.— en début d'année 2007. Le solde de l'argent disponible, soit environ Fr. 30'000.— reste à disposition

d'AGORA et d'Uniterre pour des actions futures de promotion professionnelle dans le secteur de la viande.

2.4.2 Dindes

AGORA a été associée de près à la mise en œuvre de l'accord d'indemnisation conclu en décembre 2006 entre Micarna SA et l'Association Suisse des Engraisseurs Micarna de Dindes (ASEMD), ceci quand bien même Micarna a refusé catégoriquement notre présence dans le groupe d'accompagnement.

Nous avons en particulier suivi l'étude menée par AGRIDEA visant à mettre en place une filière indépendante de production, de transformation et de commercialisation de dindes indigènes, avec à mi-février un préavis favorable pour une telle filière. Une étude de marché conduite par l'EPFZ a en effet montré un intérêt certain des consommateurs pour la dinde indigène. Suite à la décision de 22 producteurs de s'engager plus en avant dans la filière proposée, AGORA a assumé le secrétariat d'une association provisoire qui a œuvré pour mettre en place cette filière.

En mai 2007, le projet initial de structure indépendante de production, de transformation et de commercialisation de dindes suisses a été abandonné. Les obstacles mis par Micarna SA, la préférence donnée à d'autres alternatives par certains producteurs, l'impossibilité pratique de disposer d'installations d'abattage et de découpe dans les délais imposés ont amené le comité provisoire à renoncer à l'objectif initial. Ce choix a encore et surtout été déterminé par le fait qu'un partenaire privé, l'entreprise Frifag SA, déjà active dans la commercialisation de dinde indigène en Suisse orientale, s'est engagée très fortement pour développer ses marchés au niveau national et faire la promotion de la dinde suisse de manière appropriée. Ainsi, en fin de compte, ce sont 17 exploitations qui continueront la production de dindes sous contrat avec cette entreprise.

Il est intéressant de constater qu'une grande partie de cette production sera commercialisée par les coopératives régionales Migros. Même si nous pouvons avoir des regrets sur la non réalisation d'une nouvelle filière indépendante, nous nous réjouissons de voir que le consommateur pourra continuer à trouver de la dinde suisse dans le commerce. Nous tenons ici à saluer le dynamisme et la bonne volonté de Frifag SA et de Migros Vaud, notamment à l'égard des producteurs de Suisse romande.

Par contre, AGORA a tenu à relever le rôle détestable joué par Micarna SA pour s'opposer à la mise en place d'une filière indépendante. Cette entreprise a d'abord commencé par refuser la présence de représentants d'organisations agricoles dans la mise en œuvre de l'accord d'indemnisation. Elle a ensuite contesté la validité juridique de la décision des producteurs de créer une nouvelle filière. Elle n'a jamais voulu reconnaître et discuter avec cette dernière. Elle a tardé à communiquer les conditions d'abattage durant la phase de transition et lorsqu'elle l'a fait, ces conditions étaient inacceptables tant au niveau du prix demandé que du délai de transition de 3 mois seulement qui compte-tenu de la législation suisse ne laissait aucune chance à la nouvelle filière de réaliser à temps les installations d'abattage nécessaires. Enfin, elle a exercé des pressions sur divers acteurs de la chaîne de production et de commercialisation pour empêcher la poursuite de la production de dinde suisse qu'elle considère désormais comme une concurrence à la dinde importée qu'elle propose à ses clients.

Nous nous félicitons également que des solutions aient aussi pu être trouvées pour les autres producteurs touchés par la décision de Micarna SA de renoncer à la production de dindes suisses au 30 juin 2007. En effet, contrairement à l'appréciation de la situation faite fin juin 2006 par les experts de Migros, les consommateurs ont montré et prouvé leur attachement à une production de volailles de proximité et de qualité suisse, et les entreprises sont actuellement à la recherche de surfaces de production. Ainsi, outre les 17 producteurs de dindes, la plus grande partie des éleveurs poursuivra la production avec des poulets sous contrat avec des partenaires comme Micarna SA à Courtepin, Frifag SA à Märwil, Favorit SA à Kappelen, Lehnherr SA à Bevaix, Fournier Frères à Perly et Kneuss à Mägenwil. Deux agriculteurs élèveront désormais des poulettes, et enfin quelques-uns ont trouvé des alternatives en dehors de la production de volaille ou ont pris la décision de renoncer à de nouvelles productions.

La décision de renoncer à une filière indépendante a permis de débloquer la question des indemnités aux producteurs. Sur la base des calculs élaborés par l'ASEMD, celles-ci ont pu être versées à la mi-août 2007, en tenant compte en particulier des amortissements restants.

AGORA et les producteurs remercient les consommateurs pour leur soutien et leur fidélité à la production de dindes et de volailles suisses, ainsi que tous les acteurs qui de près ou de loin se sont montrés solidaires et ont apporté leur soutien à cette production, notamment les autorités des cantons de Vaud et Fribourg et les Chambres d'agriculture de ces cantons.

2.4.3 Betteraves sucrières

AGORA a participé à 2 assemblées régionales des planteurs du canton de Vaud et poursuivi les discussions avec l'Association des planteurs de Suisse occidentale (ABSÖ). Nous avons en particulier examiné plus en détail les possibilités pour les planteurs d'assumer davantage de responsabilités en matière de transports et de répartition des quantités.

Des propositions concrètes ont été formulées et l'ABSÖ a accepté d'entrer en matière pour une étude plus approfondie de ces propositions, sur la base d'un cahier des charges élaboré par AGORA. Cette étude sera réalisée en 2008.

A mi-novembre, l'ABSÖ a contacté AGORA au sujet de la vente des actions des Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA (SAF) détenues par le canton de Berne. En effet, contre toute attente, le gouvernement bernois venait de décider de vendre ses actions (= 22,8% du capital de SAF SA) à un groupe d'investisseurs bâlois. Cette vente a suscité d'importantes réactions politiques dans le canton de Berne et au sein des producteurs. Dans un premier temps, un consortium d'organisations agricoles, principalement de Suisse orientale, avec l'USP et la LOBAG ont fait une nouvelle offre d'achat. L'ABSÖ a alors sollicité AGORA et les Chambres d'agriculture romandes pour garantir les liquidités lui permettant aussi de faire une offre. Ces garanties ont pu lui être données. Dans un second temps, les organisations agricoles de Suisse orientale et occidentale ont pu trouver, sous l'égide de la LOBAG, un compromis pour formuler une offre d'achat commune attribuant 2/3 des actions bernoises à l'ABSÖ et 1/3 à l'Association des planteurs de Suisse orientale. AGORA et les Chambres d'agriculture romandes ont confirmé l'octroi des liquidités nécessaires à l'ABSÖ pour cet achat.

A mi-décembre, le gouvernement bernois a accepté l'offre des producteurs. Le 20 décembre 2007, une assemblée extraordinaire de l'ABSÖ confirmait le rachat de 2/3 des 388'600 actions bernoises pour un montant de l'ordre de 5,2 mio de francs et surtout acceptait de financer cet achat par une retenue unique de Fr. 31,60 / to sucre livré en 2007, assurant ainsi les liquidités nécessaires. Cette opération a mis en évidence les fortes capacités de mobilisation d'AGORA dans un premier temps, puis des producteurs eux-mêmes qui ont compris la nécessité de renforcer leur position dans l'actionariat de la SAF SA.

2.4.4 Réflexions sur l'organisation de la défense professionnelle

En 2007, nous avons ouvert ces réflexions avec Christophe Eggenschwiler, responsable du Département de politique agricole à l'USP et Olivier Sonderegger, directeur de la FSPC. Les premiers travaux ont mis en évidence les éléments suivants :

- un certain nombre de doublons en matière de récolte et de mise en valeur de données statistiques relatives à l'agriculture et aux marchés,
- l'absence de structures interprofessionnelles pour d'importants produits,
- la nécessité pour l'agriculture suisse de se doter d'un véritable observatoire des marchés, capable de connaître les situations et les évolutions des marchés des principaux produits,
- la nécessité de mieux valoriser les données publiées par l'observatoire des prix actuels de l'OFAG,
- les difficultés pour certaines organisations sectorielles pour communiquer avec la base et les questions de financement de la défense professionnelle au sens large.

Concrètement, la question de la mise en place d'un observatoire des marchés est examinée actuellement au sein de l'USP. En outre, notre stagiaire Loïc Bardet s'est livré à des analyses détaillées du fonctionnement actuel de l'organisation des marchés de la viande, des œufs, des céréales, des pommes de terre, des fruits et des légumes, avec les forces et les faiblesses de ces marchés. Il a aussi ébauché des pistes de réorganisation par la généralisation de structures interprofessionnelles, répondant au cadre légal existant. Ces analyses ont montré la pertinence de nouvelles structures, mais aussi la nécessité de formation des responsables agricoles chargés de négocier dans les interprofessions.

Les travaux vont se poursuivre dans ce dossier en 2008.

3. Information, relations publiques

3.1 AGRI

Comme d'habitude, AGORA a apporté des contributions rédactionnelles au journal professionnel de l'agriculture romand, que ce soit au niveau des éditoriaux ou de l'actualité.

Le comité de pilotage institué en 2005 et le comité du journal ont suivi les travaux liés à la nouvelle formule du journal. La concrétisation de la charte rédactionnelle et la gestion de nouvelles techniques informatiques ont nécessité un énorme travail pour la direction et l'ensemble du personnel du journal. A ce niveau, AGORA a participé au choix d'un nouveau collaborateur rédactionnel en la personne de Michel Darbellay, journaliste stagiaire.

Le 4 octobre 2007, le comité a pu assister en direct à la sortie du premier AGRI « nouvelle formule » à l'Imprimerie St-Paul de Fribourg. Le résultat est à la hauteur des espoirs placés par les responsables, à savoir excellent. Tout le monde s'accorde à dire que le nouvel AGRI est très intéressant et séduisant.

La matière est clairement structurée par rubrique, les articles sont plus attractifs, plus vivants par des interviews complémentaires, plus en phase avec l'actualité. La mise en page facilite la lecture et les photos sont mieux mises en valeur.

Tant le calendrier que le budget prévu pour ces changements ont été tenus.

Autre fait réjouissant : les recettes publicitaires ont retrouvé le bon niveau de 2005. Par contre, l'érosion des abonnés liée à l'évolution structurelle dans l'agriculture s'est poursuivie lentement mais sûrement.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2007. Il est régulièrement informé sur les activités de l'Agence d'information de l'agriculture romande, que ce soit au niveau de l'agence de presse, des documents d'informations ou des foires et expositions. En fin d'année, le comité a entamé des réflexions sur les tâches d'AGIR en relation avec le développement de la communication en général dans les organisations agricoles et l'importance croissante de l'information au public en général, en particulier par le biais des foires et des expositions. Pour d'autres informations, voir le rapport annuel d'AGIR.

3.3 AMTRA

Au vu de la démission annoncée du directeur de l'Association pour la mise en valeur des travaux de la recherche agronomique, André Maillard pour février 2008, AGORA dont le directeur assume la présidence de l'AMTRA, a été associé par Agroscope Changins-Wädenswil au choix de son successeur. Après audition de plusieurs bons candidats, c'est Mme Judith Auer, directrice de l'Ecole du Vin de l'EI Changins qui a été désignée. Mme Auer est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2007. Il convient ici de rappeler que la fonction de directeur de l'AMTRA (ou directrice dès maintenant) est liée à celle de responsable de la communication d'Agroscope ACW, avec une part de poste correspondant à environ 50%.

Les 6 numéros des 2 Revues éditées par l'AMTRA ont été une fois encore de qualité.

Le comité s'est réuni 2 fois. Il a constaté que les réserves financières de l'AMTRA continuent à être sollicitées, au vu de l'évolution des charges et aussi de la tendance générale dans la presse agricole de la baisse des abonnés. Avec satisfaction, il a appris qu'Agroscope avait ouvert les travaux visant à redéfinir les moyens et la stratégie de communication et de publication de la recherche agronomique en général. Cela va permettre de clarifier le rôle futur de l'AMTRA.

A noter aussi une rencontre et une discussion avec l'Agence chargée d'acquérir la publicité pour les Revues de l'AMTRA qui ont mis en évidence des bonnes potentialités pour la Revue Suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture et plus limitées pour la Revue Suisse d'agriculture.

3.4 Les Magiciens de la terre

Les Magiciens de la terre sont indissociables de la présence de l'agriculture au Comptoir suisse. Ainsi, pour la quatrième édition de suite, l'Association « Les Magiciens de la terre » a organisé différentes animations lors du 88^{ème} Comptoir suisse.

Le motif central décoré à l'aide de fruits, fleurs et légumes constitue l'élément fédérateur du projet des Magiciens de la terre. Les organisations professionnelles des arboriculteurs, des horticulteurs et des maraîchers ont illustré le thème du Comptoir suisse 2007 : la montagne. Cette décoration est très appréciée par les visiteurs et les exposants. Cette affirmation est corroborée par une enquête de satisfaction réalisée par le Comptoir suisse.

Le marché des produits suisses a de nouveau eu un succès important auprès des visiteurs du Comptoir suisse. D'une manière globale, le chiffre d'affaires des exposants a pu être maintenu, voire accru par rapport aux années précédentes.

Ce marché permet aussi de présenter les produits régionaux de l'ensemble des régions de la Suisse romande. En 2007, 40 producteurs ont présenté, pendant plusieurs jours ou durant toute la période, la palette de leurs produits. Enfin, au vu du succès rencontré par les exposants de la Halle des Magiciens de la terre, d'autres organisations ou producteurs ont signalé leur intérêt à venir au sein de cette halle.

L'Association « Les Magiciens de la terre » organise également la présence des classes d'école sous l'égide de l'école à la ferme. Cette animation permet aux enfants des classes de Lausanne et de sa périphérie de venir s'informer sur le monde de l'agriculture. Au cours de l'exercice sous revue, les guides de l'école à la ferme ont pu conduire 57 classes à travers les espaces agricoles du Comptoir suisse.

Le comité, après 4 éditions, a décidé de mener une réflexion de fond quant à la poursuite du concept des Magiciens de la terre. L'objectif est d'avoir une adéquation entre les attentes des visiteurs et des exposants, ainsi que de favoriser la marche des affaires.

AGORA accompagne cette réflexion et les travaux de mise en œuvre du concept des Magiciens de la terre en gérant le secrétariat de cette association. Nous coordonnons la mise en place des divers projets. Toutefois, ce projet ne pourrait pas vivre sans le soutien de la Confédération et du canton de Vaud, ainsi que de l'engagement des membres du comité.

La volonté du comité de l'Association « Les Magiciens de la terre » est de préparer une 5^{ème} édition en prenant en compte les réflexions menées au cours de l'automne et de l'hiver 2007.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 8^{ème} édition de ce Salon a eu lieu du 31 octobre au 4 novembre 2007. Le succès populaire a été au rendez-vous, avec plus de 40'000 visiteurs, soit une nouvelle affluence record. Les nombreux invités, dont la Vendée, mais aussi une offre élargie de produits artisanaux et une ambiance conviviale et chaleureuse ont séduit un large public, dont la provenance géographique a pu être sensiblement élargie, aussi à l'étranger.

Le comité du Salon, auquel participe AGORA, s'est réuni 2 fois. Il a en particulier pris connaissance de la bonne situation financière de l'Association organisatrice suite à l'excellente édition 2006, situation certainement encore améliorée par l'édition de cette année.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2007

La quinzième édition du Brunch à la ferme a été un franc succès, tant au niveau du nombre de visiteurs, de l'organisation que du temps.

Le Brunch à la ferme est une action de relations publiques de l'agriculture à laquelle toutes les familles paysannes peuvent participer. Au vu de la politique agricole, il est extrêmement important de privilégier les contacts directs avec le grand public et les consommateurs. Le Brunch à la ferme est également l'occasion de faire découvrir les spécialités et les produits issus de l'agriculture suisse.

Cette réussite incombe avant tout à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation de cet événement. Nous tenons à les remercier pour leur travail dans l'organisation de cette manifestation.

AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Notre contribution consiste à apporter un soutien aux responsables cantonaux, à promouvoir et à transmettre la liste des Brunchs à la ferme, ainsi que d'assurer le lien avec les médias. En 2008, notre engagement sera identique à celui de 2007.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

Suite au succès enregistré en 2006 avec la promotion de l'agriculture suisse au travers de personnalités et de stars habillées en chemise paysanne « edelweiss », le groupe de travail « communication » de l'USP dont fait partie AGORA, a reconduit la campagne d'annonces et d'affiches en 2007. Le fait d'avoir pu recruter des stars comme Michael Schumacher, multiple champion du monde de Formule 1, Stéphane Lambiel, double champion du monde de patinage artistique, Stéphane Eicher, chanteur, Stéphanie Glaser, actrice ou Noemi Stadelmann, chanteuse et d'avoir pu garder Michelle Hunziker, vedette du show-business, ont donné un énorme impact dans les médias et auprès du public. AGORA et AGIR ont assuré le lancement de la nouvelle campagne en Suisse romande en organisant des distributions de jus de pommes dans les gares de Genève et de Lausanne.

Le stand de la campagne a été présent à de nombreuses foires et expositions en Suisse romande. Durant l'année, un nouveau stand a été réalisé. Conçu de manière modulaire, il met en évidence le rôle des familles paysannes dans la garde et les soins aux animaux, dans l'utilisation raisonnée des sols et dans la fourniture de produits de qualité. Pour 2008, d'autres modules sont prévus. Ce nouveau stand a été présenté en première romande à la Foire de Genève en novembre 2007.

AGIR a développé le projet « Visites d'étables » qui connaît cependant un succès limité en Suisse romande.

Le magazine « Pick Up » destiné aux jeunes en fin de scolarité et conçu comme moyen d'enseignement a aussi été intégré dans la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses ». Il complète les programmes existants « d' Ecole à la ferme » et d'Agro-Image.

Les produits promotionnels déclinés aux couleurs de la chemise paysanne « edelweiss » et les chemises elles-mêmes connaissent un vif succès populaire, notamment auprès des jeunes.

Avec AGIR, AGORA a initié un projet de bande dessinée promotionnelle sur l'agriculture, en collaboration avec le journaliste Georges Pop. Nous avons en particulier défini le cahier des charges, la diffusion possible et le budget, équilibré grâce à l'appui de sponsors et du soutien financier de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses ». En fin d'année, plus de 20 dessinateurs romands ont reçu le mandat de livrer des planches mettant en évidence la multifonctionnalité de l'agriculture suisse.

Le groupe de travail a mandaté une entreprise spécialisée pour une enquête auprès du public pour connaître l'impact de la campagne d'annonces et d'affiches. Les résultats confirment une amélioration de la perception positive de l'agriculture suisse pour le public. Il s'est aussi livré à une réflexion de fond sur la poursuite des nombreux projets en cours et sur l'initiation de nouveaux projets.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

La collaboration conventionnelle avec l'USP s'est poursuivie en 2007 sur les thèmes habituels. Au niveau des dossiers de politique agricole, de la défense professionnelle, des prises de position sur les consultations ou de la communication, la concertation et la collaboration ont été excellentes.

Mais sur d'autres dossiers, de sérieuses divergences sont apparues en cours d'année. Il s'est agi en particulier :

- du financement de la formation professionnelle,
- de la révision des statuts de l'USP,
- du développement du site www.agriculture.ch, de son volet « Terroirs » en particulier,
- de la promotion commune de l'agritourisme,
- du programme d'activités de l'USP,
- des relations avec AGRIDEA,
- des prestations de service, en général.

Ces divergences ont nécessité une énergie et un temps considérables pour aboutir à des compromis acceptables de parts et d'autres de la Sarine, en particulier pour le financement de la formation professionnelle, la révision des statuts et la promotion de l'agritourisme. Une séance « au sommet » est agendée pour début 2008 avec toutes les organisations concernées. Pour AGORA, il est essentiel que certains collaborateurs de l'USP, en particulier ceux actifs dans les prestations de service, prennent davantage en compte les avis exprimés en Suisse romande, les spécificités et les besoins des organisations romandes.

AGORA a multiplié aussi les efforts pour recruter des jeunes agriculteurs romands pour la Commission ad hoc de l'USP, avec succès. En effet, 5 jeunes Romands participent désormais aux travaux intéressants de cette Commission qui fonctionne bien. La participation, comme invitée, d'AGORA au comité de l'USP est également positive.

Commission sectorielle viande

AGORA est membre de la Commission sectorielle viande de l'Union suisse des paysans. Nous représentons les intérêts des chambres d'agriculture de la Suisse romande.

Cette Commission fédère les associations et groupements de producteurs actifs dans le secteur de la viande. La Commission apporte un soutien à la division production animale, prépare les dossiers à l'attention du comité de l'Union suisse des paysans et elle coordonne les intérêts des différentes branches de production animale (lait, viande de bœuf, de porc et de volaille). Enfin, elle assure le suivi de l'Assurance qualité viande suisse.

Au cours de l'année sous revue, la Commission sectorielle viande s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité les objets suivants :

- pris connaissance du principe du Cassis de Dijon et de ses effets sur le secteur de la production animale,
- pris position sur les déductions réalisées par les abattoirs. Cette détermination se base sur une analyse des déductions effectuées par les abattoirs,
- pris connaissance de la plateforme d'exportation de la viande suisse. La volonté est de promouvoir la qualité de la viande suisse et de préparer le marché. Des moyens financiers devront être prévus pour ce travail,
- préparer le projet de réponse sur la consultation des ordonnances sur la politique agricole 2011. Les organisations sectorielles ont débattu des questions relatives à la production animale,

- assuré le développement de l'assurance qualité viande suisse (conditions contractuelles, cahier des charges, etc).

Enfin, au cours de chaque séance, le secrétaire rend compte du développement de différents projets d'intérêt (BVD, etc.).

4.2 Uniterre

Une séance entre AGORA, les Chambres d'agriculture romandes et Uniterre a permis de faire le point sur des sujets d'actualité comme PA 2011, le référendum lancé contre PA 2011, le marché laitier et la mise en place d'une plate-forme nationale pour un prix du lait équitable (Fr. 1.-- / litre). Concernant ce dernier point, nous avons eu des discussions plus approfondies portant sur la mise en place d'une filière commerciale de lait équitable en Suisse sur le modèle autrichien « Faire Milch ». Un concept a été élaboré par le secrétariat de l'Association pour la promotion des labels en Suisse romande. Toutefois, les discussions ont montré que l'action d'Uniterre dans ce domaine se voulait de type syndical (revendiquer des justes prix pour les produits agricoles suisses) et pas de type commercial dans un premier temps.

Les échanges d'informations, par exemple sur le développement des projets locaux d'agriculture conventionnelle entre producteurs et consommateurs ou sur les consultations en cours, ont bien fonctionné, ce qui a amené la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes à reconduire la convention avec Uniterre en 2008.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Une fois encore, la convention établie a fait ses preuves dans les nombreuses consultations ouvertes en 2007. En outre, pour la première fois, AGORA a été mandatée pour des tâches particulières par les Chambres d'agriculture comme la représentation dans 2 assemblées régionales des betteraviers pour Prométerre ou l'examen de consultations pour la CNAV.

4.4 AgriTOP

L'exercice 2007 a été intense au vu du nombre important d'inscriptions différées en 2006.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants :

- nombre d'exploitations avec main-d'œuvre extrafamiliale affiliées aux différents systèmes d'assurance-globale : 2'117
- Nombre d'exploitations en suspens à fin 2007 : 75
- Nombre de cours organisés : 18 (21 participants par cours)
- Nombre de participants au module AgriTOP dans le cadre des cours préparatoires au brevet agricole : 34
- Nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et mars 2007 : 1'510

Avec le SPAA, nous avons établi un programme détaillé de cours AgriTOP+ qui a été envoyé aux 1'510 exploitations ayant suivi le cours de base à fin mars 2007. Une dizaine de cours spécifiques portant entre autres sur le stress en agriculture, la concrétisation d'AgriTOP sur l'exploitation, la contention des bovins, les aspects de sécurité en cas de construction ou de transformation, les engins de manutention et les machines viticoles ont été proposés. Nous avons profité de cet envoi pour joindre les documents pour la mise à jour du manuel agriTOP. Sur la base des inscriptions, les cours AgriTOP+ seront organisés en 2008.

Une séance plénière réunissant AGORA, le SPAA et les responsables cantonaux a confirmé le bon fonctionnement de la solution romande et de régler quelques cas particuliers ou problématiques. Elle a aussi permis de confirmer la reconduction des conventions liant les différents partenaires pour 2008, ceci sans changement. Une discussion particulière entre AGORA et le SPAA en fin d'année, a montré que des modifications visant à simplifier encore certains processus administratifs (envoi de documents par exemple) peuvent être envisagées en

2009. Il a aussi été relevé que l'objectif initial d'organiser les cours de base pour env. 2'000 exploitations romandes en 5 ans est pratiquement atteint, puisque plus de 95% des exploitations romandes employant de la main-d'œuvre extra familiale auront suivi ces cours à fin mars 2008. Cela nous permettra de nous concentrer sur les nouveaux exploitants et les cas particuliers et surtout sur les cours agriTOP+ dès 2008. Enfin, tant AGORA que le SPAA ont déclaré leur satisfaction sur la collaboration instituée.

Sur le plan national, le Forum agriTOP s'est réuni une fois. On peut constater un certain tassement des inscriptions au cours de base en Suisse alémanique. Proportionnellement au nombre d'exploitations astreintes, selon la législation, à la solution de branche agriTOP, la Suisse romande est aujourd'hui nettement mieux placée. Nul doute que la nette différence du coût des cours de base explique en partie cette évolution.

5. Autres activités

5.1 SAB

Le comité du SAB s'est réuni à 7 reprises en 2007. L'assemblée générale a eu lieu à Airolo (TI), avec comme thème de la journée des discussions sur les friches alpines, terme qui ne correspond pas à la réalité des régions de montagne. Suite à la révision des statuts, le Conseil des régions de montagne s'est réuni une première fois en 2007. Les propositions émanant de cet organe comme la vision du SAB sur l'avenir des régions de montagne et la problématique des constructions en dehors des zones de montagne ont été traitées au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, en 2007, le SAB a :

- contribué à augmenter les contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles, ainsi que les contributions d'estivage, dans le cadre de la PA 2011,
- s'est engagé pour la suppression de la Lex Koller,
- contribué à ce que la Nouvelle politique régionale et que la RPT soient acceptées par le Parlement sans subir de dommage,
- s'est engagé avec succès contre l'introduction d'un taux de TVA unique,
- concrétisé le programme international PUSEMOR ; programme qui comportait 29 projets pilotes,
- réalisé un projet de coopération avec la Poste, Swisscom, eBay et Microsoft, afin de renforcer le service public en Suisse,
- est parvenu à transporter quelque 230'000 personnes dans le cadre du projet « Bus alpin »,
- organisé plusieurs manifestations consacrées au thème de la chaîne de valeurs ajoutées,
- répondu à plus de 700 questions, par l'intermédiaire de la section technique du SAB,
- réalisé plus de 5'000 jours de travail, dans le cadre du CECOVO-montagne.

5.2 CEAT, aménagement du territoire

Le groupe de travail de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire s'est réuni à 3 reprises en 2007. Il a notamment été informé sur les intentions de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) de réviser fondamentalement la loi fédérale sur l'aménagement du territoire pour la faire évoluer vers une loi sur le développement territorial. Les axes principaux de cette réforme de fond ont reçu un accueil globalement positif. Le groupe a aussi préparé et déposé auprès de l'ARE un projet « Gestion intégrée de l'espace rural jurassien », en collaboration avec la Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens. Sur le fond, le projet a reçu un accueil favorable, mais des compléments et des remaniements ont été demandés, lesquels ont été fournis en octobre 2007.

5.3 Agridea

AGORA est toujours très impliquée dans les organes et les activités d'Agridea. Notre fonction de vice-président nous a conduit à devoir présider l'assemblée des délégués 2007 à Neuchâtel. Nous avons aussi préparé plusieurs dossiers pour le comité. Au sein du dicastère « Stratégie », nous avons pu finaliser le nouveau mandat de prestations entre l'OFAG et Agridea, nous avons établi un certain nombre de conventions ou de mandats avec les organisations membres et nous nous sommes penchés sur le système de connaissances agricoles suisses, système soumis à réexamen de la part de l'OFAG.

L'événement marquant de l'année pour Agridea a été la signature fin avril 2007 du nouveau contrat avec l'OFAG qui fixe les modalités de collaboration et de financement pour les années 2008 à 2011. Nous avons aussi participé à une discussion avec les autorités du canton de Zürich pour le financement futur d'Agridea par ce canton. Le comité d'Agridea a donné le feu vert pour l'organisation d'un certain nombre de manifestations marquant les 50 ans d'Agridea (ex. ASCA) et de la vulgarisation en général. Il s'agit en particulier de publier une plaquette commémorative, d'organiser une journée officielle et des événements décentralisés, ainsi que de renforcer la présence d'Agridea dans la presse agricole. Le groupe de travail mis en place par Agridea est présidé par le directeur d'AGORA.

Au comité d'Agridea, le vice-président Josef Häfliger, chef du service de l'agriculture de Lucerne, a remis son mandat. Il a été remplacé par Werner Mahrer, son homologue de Bâle-Campagne. A noter encore qu'un voyage d'études a été organisé pour le comité en Autriche. Il a permis de mieux connaître le fonctionnement de l'agriculture de ce pays (défense professionnelle, vulgarisation, formation) et de constater sur le terrain le dynamisme des familles paysannes dans le Voralberg et le Tyrol en matière de production fromagère et d'agritourisme.

Nous avons ainsi suivi le développement du Service sanitaire bovin, en particulier son projet visant à mettre en place un suivi sanitaire des troupeaux de bétail laitier.

Un cours commun agridea-AGORA a été organisé sur le thème de la « Flambée des prix : feu de paille ou phénomène durable ? » Ce cours avec une bonne participation s'est avéré très intéressant, notamment avec la présentation de l'observatoire des marchés mis en place en France.

5.4 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

Cette Conférence s'est réunie 3 fois. En fin d'année, elle a enregistré la démission d'Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture du canton de Vaud durant 25 ans. Son remplacement est prévu pour le 1^{er} trimestre 2008.

De nombreux dossiers ont été examinés par les chefs de service avec la mise en œuvre de la politique agricole. Au niveau des ordonnances PA 2011, les cantons romands ont largement repris la position d'AGORA. L'économie laitière a été à l'ordre du jour d'une réunion, avec un exposé de Daniel Koller, secrétaire romand de la FPSL. La Conférence s'est aussi donné une plus grande visibilité en publiant un communiqué de presse après chaque séance.

5.5 Agro Marketing Suisse (AMS)

Le comité s'est réuni 2 fois en 2007 pour traiter les affaires courantes. Il a suivi les activités courantes comme la promotion de SUISSE GARANTIE, la participation aux foires en Suisse (Lausanne, Berne, St-Gall) et à l'étranger (Berlin), le Prix d'innovation agricole suisse décerné cette année à l'OLMA. A noter que ce dernier ne sera pas reconduit en 2008.

AMS a été impliqué très fortement pour la préparation de la présence suisse à la Semaine verte internationale de Berlin 2008 où notre pays est l'invité officiel. Dans ce contexte, un nouveau stand de présentation a été élaboré et en collaboration avec l'USP, AMS a conçu l'animation de

la cérémonie d'ouverture. Les cantons, au travers de leurs produits régionaux vont aussi participer à la présence suisse à Berlin.

En marge d'AMS, nous avons été associés de près à la mise en place par l'OFAG d'une identité visuelle commune pour la promotion de l'agriculture suisse et de ses produits. En effet, une ordonnance précisant cette identité a été préparée. AMS, soutenu par l'USP, la FPSL et Proviande ont demandé une utilisation généralisée de SUISSE GARANTIE pour décliner cette identité. AGORA, avec Swiss Cheese Marketing, IP-Suisse, Bio Suisse et l'Association AOC-IGP ont soutenu l'OFAG pour ne pas généraliser SUISSE-GARANTIE et pour permettre d'utiliser sous une ligne graphique commune les logos existants. En fin de compte, c'est cette option qui a été retenue. Cependant, AMS a été mandaté par l'OFAG pour revoir les exigences de SUISSE-GARANTIE pour en faire une véritable marque de provenance. Dans ce cadre, nous serons associés aux discussions à venir avec les organisations sectorielles.

AMS a fait une enquête auprès de ses membres pour connaître le degré de satisfaction sur les prestations et sur le développement futur de l'association. Les résultats sont globalement positifs et les organisations membres sont satisfaites (sauf AGORA) des prestations fournies. Dans la perspective des départs annoncés du président et du gérant, le comité a mandaté les 3 membres de la présidence actuelle d'ouvrir des réflexions sur les structures futures.

5.6 Autres

Durant l'exercice sous revue, AGORA a, entre autres, encore :

- participé, avec l'IAG, Agridea, le Centre d'information biomasse et les Chambres romandes d'agriculture au 1^{er} Salon Energissima organisé à Bulle en juin 2007 avec un stand sur les énergies renouvelables en agriculture,
- présenté les enjeux futurs de l'agriculture suisse (OMC, ALEA, PA 2011) dans différents cours organisés par Agrilogie, la Fondation rurale interjurassienne ou l'IDHEAP,
- participé, sur demande de l'USP, à une séance au sommet avec la direction de la Fédération des coopératives Migros (dindes),
- entendu et soutenu les producteurs de pommes de terre dans leur opposition à l'introduction de Suisse Gap,
- participé à des séances de l'OFAG relatives à l'évolution du système de protection à la frontière pour les importations de céréales et de farine,
- repris le secrétariat administratif et la comptabilité de l'Association Swiss Beef Romandie,
- participé à des cours de formation continue du SAB et de l'ASIAT.

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée dans l'Ouest de la Suisse (PIOCH) fédère les associations de production intégrée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La PIOCH traite prioritairement les questions relatives aux Prestations Ecologiques Requises (PER) et à l'environnement. De plus, elle aborde aussi les points d'intérêt pour ses membres.

En 2007, le comité de la PIOCH s'est réuni à cinq reprises. Il a notamment traité les objets suivants :

- L'année a été fortement imprégnée par la mise en consultation des ordonnances relatives à la Politique agricole 2011 (PA 2011). Au cours de plusieurs séances, le comité a pris connaissance des projets relatifs aux règles techniques des Prestations Ecologiques Requises, de l'ordonnance sur les contributions éthologiques, l'ordonnance sur la coordination des contrôles, ainsi que sur la terminologie. Ces travaux de réflexion et de

propositions ont été coordonnés avec les responsables des paiements directs au sein des administrations cantonales de la Suisse romande. D'une manière générale, les projets soumis en consultation ont été soutenus par le comité de la PIOCH. Dans certains domaines, le comité de la PIOCH a transmis des propositions constructives pour améliorer les projets. Au niveau de la coordination des contrôles, le comité de la PIOCH a fortement regretté que le projet se concentre sur l'agriculture au sens strict du terme et ne prenne pas suffisamment en compte les spécificités des branches spéciales de l'agriculture.

- Le comité de la PIOCH a également pris connaissance de la directive de réduction des paiements directs. Cette dernière a été soutenue dans ses principes par le comité de la PIOCH.
- Une activité intense a été concentrée sur les relations entre les associations cantonales de production intégrée et le secrétariat de l'Assurance qualité viande suisse. Ainsi, lors de la première réunion du comité de la PIOCH, les associations cantonales de production intégrée ont dénoncé la convention de collaboration les liant avec l'Assurance qualité viande suisse. Cette position est notamment due au manque de prise en compte des demandes des organisations de contrôle de la Suisse romande. Lors de la séance du mois de septembre 2007, après plusieurs mois de négociation, les partenaires ont signé une nouvelle convention de collaboration. Cette dernière introduit des pénalités lorsque les listes de producteurs ou les rapports de contrôle ne sont pas délivrés dans les délais.
- Une réunion spécifique a été organisée sur la rédaction du rapport de contrôle pour l'Assurance qualité viande suisse. Notons que le gérant de l'Assurance qualité viande suisse a pris en compte les remarques des organisations de contrôle. Nous espérons que ce mode de fonctionnement permettra de restaurer un climat de confiance entre les organisations de contrôle et l'Assurance qualité viande suisse.

Le comité de la PIOCH a également pris connaissance de l'évolution de plusieurs dossiers intéressant la production intégrée. A ce titre, le comité de la PIOCH a reçu le gérant d'IP-Suisse romandie sur le thème de la collaboration entre IP-Suisse et TerraSuisse. Cet échange d'idées a été très fructueux et il a permis de mieux comprendre les décisions prises par IP-Suisse. Enfin, cette réunion a aussi permis de préciser les points encore ouverts.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

Comme de coutume, l'année écoulée fut riche en émotion et remplie d'activités multiples. Les membres du comité ainsi que la gérance ont œuvré au bon fonctionnement et à la promotion de notre association et du label, plus particulièrement en Romandie. Lors des différentes séances, le comité, secondé du secrétariat, a défini les objectifs et le fil rouge à suivre, afin de répondre au mieux aux attentes de nos membres ainsi que nos partenaires commerciaux.

La création, en 2006, de l'association « Artisan Boulanger Natura » est appréciée par la profession des artisans boulangers. En effet, nos céréales, resp. la farine IP-SUISSE, a trouvé de nouvelles collaborations au niveau des artisans boulangers en Romandie. Ainsi, depuis le mois d'avril de cette année, nous avons notre première collaboration en terre neuchâteloise. C'est à Dombresson, que cette boulangerie propose son assortiment à base de farine IP-SUISSE.

Pure Simmental : la viande de bœuf au sommet !

Voici le slogan de notre dernier flyer Pure Simmental. En effet, la viande Pure Simmental fait partie du « patrimoine » de la gastronomie suisse. M. Frédy Girardet apprécie particulièrement cette viande, c'est pourquoi, il a participé à l'élaboration de notre nouveau flyer. En collaboration avec IPS-Kuvag, toute une filière est mise en place, du producteur aux boucheries.

TerraSuisse, nouvelle marque Migros !

Il s'agit d'une nouvelle marque, appartenant à Migros, qui a pour objectif de regrouper les labels M-7 et IP-SUISSE, uniquement au niveau du front de vente, c'est-à-dire sur les emballages des produits Migros. Ainsi, cette nouvelle marque devrait permettre de clarifier et de simplifier la communication envers le consommateur (plus qu'un seul label visible aux yeux des consommateurs). De plus, grâce à cette nouvelle situation, la responsabilité de la production revient en mains d'une association agricole nationale, respectivement IP-SUISSE.

Notre association devient ainsi le correspondant direct des paysannes et paysans IP-SUISSE et M-7.

Via TerraSuisse, Migros reste un acheteur de denrées alimentaires IP-SUISSE, comme par le passé.

De ce fait, la philosophie de la coccinelle reste inchangée « prestations supplémentaires – prix supplémentaires », respectivement la défense des intérêts de nos membres vis-à-vis de nos partenaires.

Chaque décision a son revers de médaille ! La perte de la visibilité de la coccinelle sur le front de vente a provoqué d'intenses négociations avec les responsables Migros. Mais chaque acheteur développe son propre concept de communication et a la possibilité d'utiliser, ou non, le logo IP-SUISSE.

Migros est, depuis la fondation du label IP-SUISSE, un partenaire commercial important. Cependant, d'autres partenaires, également importants, transforment notre production (par ex. McDonald's, Hiestand, Manor, plus de 120 artisans boulangers/bouchers, etc.), ce qui nous permet de garder une indépendance forte et de renforcer notre position sur d'autres marchés.

En conclusion, afin de renforcer notre position sur les marchés, nous devons impérativement créer une image forte, livrer une qualité irréprochable et apporter une plus-value claire, à la nature, aux consommateurs, à nos partenaires ainsi qu'à nos membres producteurs. Ce qui signifie que la promotion de la coccinelle, à chaque échelon, doit encore se renforcer et perdurer.

6.3 FPVS

La Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) fédère les associations et sociétés de pépiniéristes des cantons de Genève, de Neuchâtel, de la Suisse alémanique, du Tessin, du Valais et de Vaud. Elle représente les intérêts des pépiniéristes-viticulteurs auprès des administrations cantonales et fédérales, de la recherche et des organisations professionnelles. AGORA assure le secrétariat de cette organisation.

Au cours de l'exercice sous revue, les activités de la Fédération se sont concentrées sur les éléments suivants :

- L'ordonnance sur les plants de vigne est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Cette adaptation de la législation fédérale consacre l'introduction du matériel standard, ainsi que le fait de disposer de parcelles de porte-greffes de niveau sanitaire certifié. La présidence et le secrétariat ont régulièrement informé les pépiniéristes sur ces nouveautés.
- La forme, le contenu et le mode d'impression des étiquettes standard ont mobilisé la Fédération. Ainsi, l'objectif est de pouvoir transmettre un modèle d'étiquette à l'attention des pépiniéristes-viticulteurs membres d'une des sections cantonales ou régionale. La Fédération attend une détermination de la part de l'Office fédéral de l'agriculture.
- La nouvelle ordonnance sur les plants de vigne introduit la catégorie du matériel standard. Comme pour le matériel certifié, l'ordonnance sur les plants de vigne mentionne les rubriques obligatoires sur l'étiquette du matériel mis en distribution. A ce titre, le clone des cépages ne peut plus figurer sur l'étiquette. Cette nouvelle disposition ne convient pas aux pépiniéristes-viticulteurs suisses et elle sera mise en discussion au cours de l'année 2008.

- Le comité a pris connaissance des résultats du traitement des plants de vigne à l'aide de la machine de traitement à l'eau chaude. Cette expérience a notamment été menée par les pépiniéristes-viticulteurs tessinois. Force est de constater que les résultats sont positifs. A ce titre et pour faire face à la flavescence dorée, le service phytosanitaire tessinois recommande le traitement à l'eau chaude de l'ensemble des plants de vigne produits au Tessin ou importés du Nord des Alpes et de l'étranger. Ainsi, afin de répondre à cette demande, le comité de la FPVS va coordonner l'utilisation de la machine à traitement de l'eau chaude au Nord des Alpes. L'Office fédéral de l'agriculture apporte un fort soutien en mettant à disposition la machine de traitement à l'eau chaude.
- Enfin, la FPVS publie, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

VITIPLANT, association interprofessionnelle regroupant la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) et de la Fédération suisse des vigneron (FSV) est en charge de la mise en place de la certification du matériel de multiplication de la vigne. Parallèlement, l'Office fédéral de l'agriculture mandate également *VITIPLANT* pour la coordination et la réalisation des contrôles du passeport phytosanitaire.

A ce titre, pour réaliser ses différents mandats, le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à trois reprises pour fixer les axes de travail au cours de l'année.

- La première séance de l'année a été entièrement consacrée à la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les plants de vigne, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. L'Office fédéral de l'agriculture a sollicité l'appui de *VITIPLANT* dans la rédaction des instructions à l'égard des producteurs et des contrôleurs. Notons que la majorité des propositions de la profession ont été soutenues par l'Office fédéral de l'agriculture.
- La deuxième séance de l'année a été dévolue à l'organisation de la campagne de certification 2007, ainsi qu'à la mise en place de la catégorie du matériel standard. Notons que cette séance a aussi permis d'organiser la formation des contrôleurs. Enfin, la décision a aussi été prise d'organiser une séance d'informations à l'attention des pépiniéristes-viticulteurs suisses.
- La séance d'informations a été largement suivie par les pépiniéristes-viticulteurs de l'ensemble de la Suisse. Cette réunion a permis de présenter les dernières découvertes en matière de jaunisse, ainsi que de présenter les dernières nouveautés de la législation fédérale. Au dire des participants, ce type de réunion devrait être organisé à intervalles réguliers.
- Au cours de la dernière séance de l'année, le comité technique a pris les décisions de certification relatives à la campagne 2007.
- Le comité technique a également décidé d'éditer un document d'information à l'attention des pépiniéristes. Cet outil devrait permettre d'expliquer les démarches à effectuer en vue de la mise en place d'une parcelle de certification. Ce travail devrait être réalisé en 2008.
- Enfin, au niveau du secrétariat, l'Office fédéral de l'agriculture a sollicité *VITIPLANT* afin de participer à une visite de l'inspectorat de la Commission européenne. Ce service a souhaité analyser et contrôler la conformité des dispositions législatives européennes et suisses. Ainsi, lors d'une journée de travail, le secrétaire de *VITIPLANT* a eu le loisir de présenter les travaux effectués par *VITIPLANT* au niveau du passeport phytosanitaire et de la certification. Force est de constater que les auditeurs du service d'inspectorat ont été satisfaits des présentations faites par la délégation suisse.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de Terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette Commission. Au cours de l'année sous revue, la Commission ne s'est pas réunie. Les travaux n'étaient pas suffisamment avancés pour l'organisation d'une séance. Aucune solution tangible n'a pu encore être dégagée au niveau de la certification des produits.

Toutefois, le président participe aux réunions de la table ronde. Cette plateforme, initiée par l'Office fédéral de l'agriculture, regroupe les marques régionales de Suisse. Cette plateforme a notamment défini les exigences minimales pour la dénomination de produits régionaux.

Enfin, le président est également intervenu auprès de l'Union suisse des paysans afin de faire changer la dénomination du site agriculture.ch, plus particulièrement la page terroir. L'USP utilise ce terme et propose des produits sans pour autant contrôler et fixer des conditions pour ces produits. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la part de l'USP.

6.6 Le déclic

Le comité s'est réuni 2 fois en 2007. Il a pris connaissance des activités de l'antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficultés. Jusqu'à fin octobre 2007, 17 appels ont été enregistrés (11 femmes et 6 hommes). La majorité des appelants se situe dans la tranche d'âge de 46 à 65 ans. La typologie des appels fait état de 2 cas pour des problèmes personnels, de 10 cas pour des problèmes familiaux et de 5 cas pour des problèmes financiers. Une partie des appels se limite à l'écoute et une autre sur la recherche de conseils que les répondantes sont à même de donner grâce à l'excellente formation acquise.

Le comité a poursuivi le travail d'information pour mieux faire connaître « le déclic » par la distribution de flyers et par des annonces dans l'AGRI.

Une séance d'échanges et d'information réciproque a été organisée avec l'association sœur alémanique du « Sorgentelefon ». Elle a permis de constater beaucoup de similitudes dans la typologie des appels de part et d'autre de la Sarine.

6.7 Tourisme-rural.ch (ex. Centre romand de compétences du tourisme rural)

Durant le 1^{er} trimestre 2007, AGORA a finalisé le décompte financier global du projet CRCTR pour le Seco. Globalement, le budget initial sur 5 ans (2002 – 2006) de 1,379 mio de francs a pu être tenu. Le rapport final et les comptes ont été approuvés par le Seco en mai, libérant le solde de la subvention fédérale, mettant ainsi un terme définitif au CRCTR. En parallèle, AGORA a collaboré avec l'Association « tourisme-rural.ch » qui a pris le relais officiel du CRCTR en matière de développement et de promotion du tourisme rural en Suisse au 1^{er} janvier 2007. Dans ce cadre, nous avons procédé à l'engagement pour « tourisme-rural.ch » d'une nouvelle secrétaire générale en la personne de Nicole Houriet, au bénéfice d'une excellente expérience dans le domaine du marketing et du tourisme. Elle a remplacé dès le 15 avril 2007 Isabelle Chaudet qui n'a pas souhaité poursuivre ses activités au taux de 40% proposé. Mme Houriet s'est employée à consolider « tourisme-rural.ch » en Suisse romande et au Tessin par l'acquisition de nouveaux membres, par des négociations pour un secrétariat en Suisse alémanique (TG), par la mise à jour du site Internet et par la mise en place de critères de qualité. Elle s'est aussi beaucoup investie pour la recherche de fonds pour l'Association, avec succès puisque le Seco et les cantons romands ont poursuivi leur soutien en 2007. En collaboration avec AGIR, d'autres soutiens financiers ont pu être trouvés, permettant d'envisager l'avenir avec optimisme.

AGORA surtout, et Agridea en partie, ont soutenu « tourisme-rural.ch » dans les travaux conduits par l'USP pour déposer une demande commune à l'OFAG pour obtenir un soutien financier pour la promotion de l'agritourisme sur le plan national. Dans un premier temps, au vu de l'absence de

collaboration avec l'USP, « tourisme-rural.ch » a déposé son propre projet, en parallèle avec celui de l'USP qui portait sur les actions promotionnelles de « Aventure sur la paille » et de « Vacances à la ferme ». L'OFAG a alors demandé de présenter un seul projet. A ce niveau, la collaboration s'est avérée difficile, mais « tourisme-rural.ch » est resté dans le projet de manière minimaliste, permettant ainsi son approbation par l'OFAG pour 2008. Toutefois, cette approbation est liée à des exigences de véritable collaboration et de synergies plus fortes dès 2009. AGORA, au vu de l'incompétence du responsable du dossier à Agroimpuls, a demandé et obtenu que la mise en œuvre du projet de promotion commune se fasse sous l'égide d'un nouveau responsable du Département « communication » à l'USP. Au vu de ce changement, on peut espérer une meilleure collaboration et surtout une meilleure prise en compte des spécificités de « tourisme-rural.ch ».

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Commission des examens de maîtrise agricole

Commission AQ des examens et secrétariat

Durant cette année aucun changement n'est intervenu au niveau de la représentation au sein de la Commission. Concernant les invités permanents, des innovations ont eu lieu. Ainsi la présidente de la Commission romande des examens professionnels de paysanne (CREPP) est désormais invitée aux séances.

La Commission s'est réunie à cinq reprises pour des séances ordinaires. Au mois de mai, la traditionnelle séance de coordination avec la Commission de l'Union Suisse des Paysans s'est déroulée dans les environs de Spiez. Ces différentes séances ont permis l'organisation de la session d'examen 2007 et la mise en œuvre des nouveaux règlements approuvés par l'OFFT en 2006. La Commission a également pris position sur la réforme des formations initiales.

La session 2007 du brevet s'est déroulée selon deux règlements distincts : le règlement 1999 pour les anciens candidats, le règlement 2006 pour les candidats ayant débuté leur parcours lors de la session 2007. Pour la maîtrise, la transition vers le nouveau règlement sera opérée durant la session 2008.

Examens professionnels pour agriculteurs session 2007

Au courant de cette année, 16 modules différents ont été offerts par les trois prestataires, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation (Tableau 1). Les évaluations de ces modules ont été réalisées selon le principe de la formation modulaire. Pour chaque module, un enseignant et un expert praticien désignés par la Commission, évaluent le candidat. Afin de qualifier l'appréciation « acquis » ou « non acquis », une note est attribuée. La médiane des résultats obtenus par les candidats figure au Tableau 1.

Au total 48 lauréats ont obtenu le brevet fédéral d'agriculteur. Parmi ces 48 lauréats figurent 3 dames.

Tableau 1: Résultats aux évaluations des modules du brevet

Examens professionnels	Règlement 99			Règlement 2006				Résultat consolidé			
	acquis	non acquis	Total	acquis	non acquis	Total	Note	acquis	non acquis	Total	Taux d'échec
Nom	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Note	Nbre	Nbre	Nbre	%
B01 Développement des comp. perso. et méth.	4	1	5	47	1	48	0.0	51	2	53	3.8
B02 Gestion des branches de production	3	1	4	39	7	46	0.0	42	8	50	16.0
B10 Grandes cultures	3	0	3	13	8	21	4.3	16	8	24	33.3
B111 Production fourragère	4	2	6	31	12	43	4.5	35	14	49	28.6
B112 Conservation des fourrages	6	1	7	27	3	30	4.5	33	4	37	10.8
B12 Protection des plantes en grandes cultures	3	0	3	8	2	10	5.5	11	2	13	15.4
B13 Bétail laitier	4	3	7	26	7	33	5.0	30	10	40	25.0
B141 Production de viande bovine intensive	6	1	7	10	3	13	5.0	16	4	20	20.0
B142 Production de viande bovine extensive	7	1	8	8	3	11	5.0	15	4	19	21.1
B15 Production porcine	2	0	2	1	3	4	4.0	3	3	6	50.0
B16 Equipement rural, sécurité au travail	11	2	13	16	5	21	5.0	27	7	34	20.6
B39 Viticulture (équivalence)	3		3	1	0	1	0.0	4	0	4	0.0
B52 Elevage et garde du cheval	1	0	1	2	3	6	3.5	3	3	6	50.0
B70 Agriculture et tourisme	3	0	3	3	0	3	4.5	6	0	6	0.0
B73 Economie alpestre	2	0	2	7	3	10	5.0	9	3	12	25.0
B74 Fabrication fromagère sur l'alpage	2	0	0	2	1	3	5.5	4	1	5	20.0
Total	64	12	74	242	61	303	4.5	306	73	379	19.3

Note = médiane des notes d'examen

Règlement	1999	2006	Tot
Nombre de lauréats	30	18	48

Liste des brevetés

Titre	Nom	Prénom		NP	Lieu
Monsieur	BAPST	Florian	FR	1782	Autafond
Monsieur	BERNEY	Yann	GE	1298	Céligny
Monsieur	BERSET	Roland	FR	1690	Villaz-st-Pierre
Monsieur	BERTHOUD	Sylvain	VD	1329	Bretonnières
Monsieur	BOSSON	Baptiste	FR	1670	Esmonts
Monsieur	BOVET	Daniel	FR	1742	Autigny
Monsieur	BÜHLER	Fabien	BE	2616	Renan
Monsieur	CHARRIERE	Bruno	FR	1654	Cerniat
Monsieur	CHENUZ	Nicolas	VD	1147	Montricher
Monsieur	CHEVRE	Simon	JU	2806	Mettembert
Monsieur	CHOULAT	Julien	JU	2903	Villars
Monsieur	CHOULAT	Frédéric	JU	2923	Courtemaîche
Monsieur	CLEMENT	Daniel	VD	1148	L'Isle et Cuarnens VD
Monsieur	CORTHEZY	Alexandre	VD	1562	Corcelles-Payerne
Monsieur	DEMIERRE	Vincent	FR	1681	Billens-Hennens
Madame	DUCRET	Letitia	VD	1417	Essertines-s-Yverdon
Monsieur	DUMOULIN	Nicolas	BE	2536	Plagne
Monsieur	ESCHLER	Alex	NE	2114	Fleurier
Monsieur	ESCHLER	Lukas	NE	2114	Fleurier
Monsieur	FANKHAUSER	Damien	BE	2608	Courtelay
Monsieur	FAVRE	Edgar	FR	1611	Le Crêt
Monsieur	FRESARD	Dominique	JU	2875	Montfaucon

Monsieur	FROSSARD	Baptiste	VS	1937	Orsières
Monsieur	GENEVAZ	Eric	VD	1145	Bière
Monsieur	GILGEN	Frédéric	BE	2710	Tavannes
Monsieur	GRANGIER	Antoine	FR	1615	Bossonnens
Monsieur	GREMAUD	Nicolas	FR	1625	Maules
Monsieur	HENCHOZ	Stéphane	VD	1660	L'Etivaz
Monsieur	HUMBERT DROZ	Damien	NE	2035	Corcelles
Monsieur	JAVET	Frédéric	FR	1789	Lugnorre
Monsieur	JEANNERET	Stéphane	NE	2037	Montmollin
Madame	GONIN	Florentina	VD	1424	Champagne
Monsieur	MAYOR	Luc	VD	1543	Grandcour
Monsieur	MERCIER	Frédéric	VD	1464	Chavannes-le-Chêne
Monsieur	MOSER	John	JU	2944	Bonfol
Monsieur	MOTTIER	Nicolas	VD	1660	Château-d'Oex
Monsieur	NIEDERHAUSER	Cédric	BE	2710	Tavannes
Monsieur	OPPLIGER	Sylvain	JU	2345	Le Cerneux-Veusil
Monsieur	PITTET	Daniel	VD	1145	Bière
Monsieur	ROD	Martin	VD	1088	Ropraz
Madame	ROGIVUE	Nathalie	VD	1070	Puidoux
Monsieur	ROSAT	Philippe	VD	1660	Château-d'Oex
Monsieur	SAUTHIER	Sébastien	VS	1941	Vollèges
Monsieur	SCHAFFTER	Damien	JU	2806	Mettembert
Monsieur	SOMMER	Olivier	GE	1254	Jussy
Monsieur	WEGMÜLLER	Patrick	GE	1254	Jussy
Monsieur	WIDMER	Christian	FR	1772	Nierlet-les-Bois
Monsieur	ZIMMERMANN	David	VD	1148	Chavannes-le-Veyron

Examens de maîtrise agricole session 2007

Au total 59 candidats (Tableau 2) étaient inscrits aux différents modules de la maîtrise. Rappelons que ces modules portent sur la gestion, le marketing, le droit, l'économie et la politique agricole.

35 candidats se sont présentés aux examens finaux de la maîtrise agricole. Lors des examens finaux de la maîtrise, les candidats réalisent une étude d'exploitation, présentent et défendent leur exploitation et leur projet devant les experts. Au total 26 experts ont été appelés à évaluer des candidats lors de ces examens finaux.

Le taux d'échec aux examens finaux se solde à 23 % pour cette session, ce qui est tout à fait dans la norme par rapport autres sessions, et inférieur à l'année précédente.

Tableau 2: Résultats aux examens de la maîtrise agricole

Examens des modules:	Pré-sentés	Acquis	Echec	% Echec
	Développement des compétences d'entrepreneur	22	21	1
Economie nationale et politique agricole	23	13	10	43%
Marketing	23	19	4	17%
Droit agricole et formes d'entreprises	36	33	3	8%
Assurances, impôts, gestion du personnel, CTT	21	18	3	14%
Gestion de l'exploitation et financement	38	29	9	24%

Examens finaux:

Etude de l'exploitation	4.5
Discussion, présentation de l'étude, appréciation du candidat sur l'expl.	5.0
Gestion appliquée de l'exploitation	4.5
Moyenne examens finaux	4.7

Candidats inscrits aux modules de maîtrise	59
Candidats ayant passé les examens finaux	35
Lauréats	25
Nombre d'échecs aux examens finaux	8
Nombre de candidats conditions modulaires non remplies	3
% échecs aux examens finaux	23%

Note = moyenne des notes d'examen

La cérémonie de remise des maîtrises et des brevets agricoles a été organisée par l'Association des Maîtres Agriculteurs de la Suisse Romande (AMASR) et s'est déroulée le 21 septembre 2007 à Vétroz.

Lauréats des examens de maîtrise agricole de la session 2007

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	BACHELARD	David	VD	1345	Le Lieu
Monsieur	CRESSIER	Julien	FR	1789	Lugnorre
Monsieur	DÉCOMBAZ	Vincent	VD	1433	Suchy
Monsieur	DUCLOS	Christian	VD	1261	Le Vaud
Monsieur	DUPASQUIER	Fabien	FR	1635	La Tour-de-Trême
Monsieur	ESCHLER	Simon	NE	2114	Fleurier
Monsieur	FRAGNIERE	Denis	FR	1641	Vuippens
Monsieur	GAPANY	Olivier	FR	1628	Vuadens
Monsieur	GENOUD	Alain	FR	1628	Vuadens
Monsieur	GISIGER	Alain	BE	2610	Mt-Crosin
Monsieur	JOLLIET	Frédéric	FR	1564	Domdidier
Monsieur	KOLLY	Gabriel	FR	1647	Corbières
Monsieur	KOLLY	Olivier	FR	1669	Albeuve
Monsieur	LAMBELET	Daniel	VD	1070	Puidoux
Monsieur	MENOUD	Dominique	FR	1609	St-Martin
Monsieur	MORET	Alexandre	FR	1625	Sâles
Monsieur	PASQUIER	Thierry	FR	1625	Sâles

Monsieur	PEIRY	Alexandre	FR	1733	Treyvaux
Monsieur	PILLER	Bernard	FR	1733	Treyvaux
Monsieur	PITTET	Christophe	FR	1628	Vuadens
Monsieur	PITTET	Christophe	FR	1646	Echarlens
Monsieur	QUIQUEREZ	Sylvain	JU	2908	Grandfontaine
Monsieur	SAVOY	Alexandre	FR	1614	Granges
Monsieur	SCHERTENLEIB	Joël	VD	1041	Montaubion-Chardonney
Monsieur	VARONE	Gérard	VS	1967	Bramois

7.2 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commissions et nouveautés 2007

Durant cette année, trois personnes ont remis leur mandat :

- Mme Violaine Boschetti-Lamy (commission technique arboricole et commission plénière)
- M. Didier Bruscatin (Commission technique caviste et commission plénière)
- M. Louis Philippe Burgat (Bureau, commission technique viticole et commission plénière)

AGORA remercie ces personnes pour leur dévouement pour la formation professionnelle. Le comité d'AGORA a procédé aux nominations suivantes pour remplacer les démissionnaires :

- Mme Janine Schaer (commission technique caviste et commission plénière)
- M. Philippe Bovet (commission technique caviste et commission plénière)
- M. Dominique Fleury (commission technique arboricole et commission plénière).

Les activités de la Commission ont permis l'organisation des divers examens du brevet et de la maîtrise.

La Commission a également achevé la révision des directives de maîtrise pour les viticulteurs et les cavistes. Les descriptifs et les modules ont été adaptés et mis à jour. Cette révision permet d'offrir les modules de la maîtrise viticole et caviste en collaboration avec les agriculteurs, à l'exception de deux modules spécifiques. Ainsi, pour les prochaines sessions les modules requis de la maîtrise sont les suivants :

- M2 Economie nationale et politique agricole
- M3 Marketing
- M4 Droit, formes d'entreprises et transmission du patrimoine
- M5 Assurances, impôts, gestion du personnel, contrat type de travail (CTT)
- M6S Gestion de l'entreprise et financement
- M7S Economie et cadre législatif viti-vinicole / arboricole

Le secrétariat, en collaboration avec Claude Quartier, a réalisé un flyer pour la promotion de la formation supérieure dans l'arboriculture, la viticulture et la cave. Ci-dessous, deux pages extraites de ce dépliant couleur dont le « lancement officiel » est prévu à Agrovina 2008.

Finalement, la Commission a pris position sur la réforme de la formation initiale.

Deux extraits du flyer de promotion

BREVET FÉDÉRAL MAÎTRISE FÉDÉRALE

*Viticulteur
Caviste
Arboriculteur*

DU BREVET À LA MAÎTRISE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE: UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

SE FORMER C'EST S'ARMER POUR LE FUTUR

SANS RELÈVE, UN CORPS DE MÉTIER EST APPELÉ À DISPARAÎTRE

Schweizerischer Obstverband
Fruital-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta

VITIPLANT

SUBOENO s.r.l.
CH - 11032 Baraggia

LE BREVET FÉDÉRAL
un papier très officiel

UN PAPIER OFFICIEL

- La formation professionnelle est régie par la Loi sur la formation professionnelle.
- Les responsables de la formation professionnelle sont la Confédération, les cantons et les organisations de la profession concernée.
- Le brevet fédéral est un diplôme officiel reconnu sur tout le territoire de la Confédération. Il est délivré par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Il porte la signature du directeur de l'office ainsi que celle du président de la commission.
- Les professions des branches spéciales de l'agriculture ne font pas exception. Elles sont régies par les mêmes règles que toutes les autres professions qui donnent droit à un brevet.

AGORA et la Commission des examens de maîtrise

L'organisation des examens de brevet et maîtrise viticole, caviste et arboricole est confiée à AGORA. Une commission d'examen, formée de professionnels détenteurs de la maîtrise ainsi que d'enseignants, porte la responsabilité du bon fonctionnement des examens. Une surveillance générale est assurée par la Confédération.

Lors de chaque examen fédéral, le candidat sera confronté à deux experts neutres, en principe un enseignant et un praticien.

UNTITRE PROTÉGÉ

Les titulaires du brevet sont autorisés à porter le titre protégé:

- Arboriculteur avec brevet fédéral; Viticulteur avec brevet fédéral; Caviste avec brevet fédéral.
- Les noms des titulaires sont publiés et inscrits dans un registre tenu par l'OFFT.

Examens professionnels pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes, 2007

Durant l'année 2007, les troisièmes examens professionnels selon le règlement commun aux trois professions ont été réalisés. Rappelons que pour être admis aux examens finaux du brevet, il faut avoir acquis les modules obligatoires pour la filière choisie. Ces différents modules des examens professionnels sont dispensés à l'école spécialisée de Changins.

L'examen de synthèse se compose de trois disciplines, à savoir 1) Evaluation des connaissances et compétences professionnelles dans le cadre de l'entreprise, 2) Travail final de synthèse, 3) Défense du travail final de synthèse.

Au total 13 candidats se sont inscrits aux examens du brevet fédéral : 8 cavistes et 5 viticulteurs. Les 5 candidats viticulteurs ont tous réussi les examens finaux. Pour les cavistes, 3 candidats ont subi un échec. En moyenne, le taux d'échec de cette session se monte à 23%, ce qui est dans la moyenne pour des examens fédéraux. Parmi les lauréats, nous comptons 5 cavistes, une viticultrice et 4 viticulteurs.

Tableau 3 : Résultats aux examens finaux du brevet

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	13	-	5	8
Lauréats aux examens finaux	10	-	5	5
Nombre d'échecs	3	-	0	3
% d'échecs	23%	-	0%	37%

Lauréats du brevet fédéral de viticulteur

Titre	Nom	Prénom		NP	Domicile
Monsieur	BADOUX	Sébastien	VD	1070	Puidoux
Monsieur	MAY	Stéphane	VD	1913	Saillon
Monsieur	MEYLAN	Eric	VD	1170	Aubonne
Monsieur	MONNARD	Romain	VD	1110	Morges
Monsieur	PIERREHUMBERT	Gilles	NE	2024	Staint-Aubin

Lauréats du brevet fédéral de caviste

	Nom	Prénom		NP	Domicile
Monsieur	BECHTEL	Mathias	VD	1006	Lausanne
Monsieur	DUPASQUIER	Martial	VD	1426	Concise
Monsieur	NEYROUD	Martial	VD	1804	Corsier
Monsieur	RAMA	Stéphane	VS	1921	Martigny
Madame	SCARPELLINI	Mirja	GR	7050	Arosa

Examens de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Partie modulaire

En collaboration avec l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, les 5 modules de la maîtrise ont été offerts. Onze candidats se sont présentés à ces examens de modules. Les résultats figurent au tableau 4.

Examens finaux

Au total, 2 candidats étaient inscrits aux examens finaux de la maîtrise. Il s'agissait d'un caviste et d'un viticulteur. Les deux candidats ont réussi ces examens finaux.

Tableau 4: Résultats des examens de maîtrise des branches spéciales

	Gestion de l'entreprise	Marketing et communication	Economie nationale, politique agricole	Economie et cadre législatif viti-vinicoles	Economie et cadre législatif arboricoles	Droit, administration, gestion du personnel
Inscrits	11	2	10	7	-	3
Aquis	1	2		6	-	3
Non-acquis	0	0	4	1	-	0
% Echec	9%	0%	40%	14%	-	0%
Total des évaluations des modules				34		
Candidats inscrits pour les examens finaux				2		
Lauréats aux examens finaux				2		
Taux d'échec aux examens finaux				0%		

Lauréat de l'examen fédéral de la maîtrise de viticulteur

Prénom	Nom	Canton	NP	Domicile	Commune d'origine
Christian	DUTRUY	VD	1297	Founex	Luins VD

Lauréat de l'examen final de maîtrise caviste

Prénom	Nom	Canton	NP	Domicile	Commune d'origine
Christian	WYSSENBACH	VS	3963	Montana	Rüscheegg BE

7.3 Formation professionnelle supérieure de la paysanne

La formation supérieure de la paysanne, comprenant le brevet et le diplôme, est organisée, au niveau Suisse, par l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF. La Commission Romande des Examens Professionnels de Paysanne (CREPP) est mandatée pour la conduite des examens dans les cantons du Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura et les parties francophones des cantons de Fribourg, du Valais et de Berne. AGORA tient le secrétariat de la CREPP.

Au courant de l'année 2007, 69 candidates se sont présentées aux différentes évaluations des modules du brevet de paysanne. Les modules figurant au tableau 5 ont été offerts par les trois prestataires de formation, à savoir, le centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale CEMEF de Marcellin, le centre de formation en économie familiale de Grangeneuve et la Fondation Rurale Interjurassienne. Le taux d'échec dans les modules est faible, il se monte à 10%.

Tableau 5: Résultats des examens modulaires du brevet fédéral de la paysanne

Modules, session 2007	Inscrits	Acquis	Non- acquis	% échec
Modules obligatoires brevet:				
Ménage et famille	7	7	0	0.0
Hygiène alimentaire cuisine	9	7	2	22.2
Auto-provisionnement II	9	9	0	0.0
Jardinage II	6	6	0	0.0
Gestion de l'exploitation	15	12	3	20.0
Comptabilité	10	8	2	20.0
Droit	13	12	1	7.7
Total des évaluations	69	61	8	
Taux d'échec moyen				10.0%

Tableau 6 : Résultats des examens finaux

	Total
Candidates inscrites aux examens finaux	10
Lauréats aux examens finaux	9
Nombre d'échecs	1
% d'échecs	10%
Moyenne	4.6

L'examen final du brevet de paysanne s'est déroulé à Loveresse le 30 janvier 2007. Pour l'examen final, les candidates sont appelées à rédiger un travail personnel sur un thème à choix. Au cours de l'examen oral, elles défendent ce travail devant deux experts nommés par la Commission. Des 10 candidates inscrites à cet examen final, une a subi un échec.

Lauréates du brevet fédéral de paysanne session 2007

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Commune de domicile
Madame	AUGSBURGER	Anne	VD	1438	Method
Madame	BASSIN-DUPOUIS	Laurence	VD	1261	Marchissy
Madame	BEUTLER	Martine	VD	1462	Yvonand
Madame	BOVAT	Sonia	VD	1040	Villars-le-Terroir
Madame	CLERC	Christine	VD	1148	Mont-la-Ville
Madame	FRESARD	Anne	JU	2340	Le Noirmont
Madame	GRISEL	Annabelle	NE	2105	Travers
Madame	HAUSER	Sandrine	VD	1608	Oron-le-Châtel
Madame	TSCHANZ	Ariane	BE	2616	La Cibourg

La remise des diplômes, organisée par l'Association romande des paysannes professionnelles (ARPP), a eu lieu à Porrentruy le 4 mai 2007.

7.4 ARC Actif régional créatif

AGORA a participé aux séances du groupe de projet du programme ARC, qui est un cours intensif de 10 jours permettant un travail approfondi essentiellement dans le domaine des compétences personnelles. La phase pilote de ce projet, soutenu par le SECO, se termine fin 2007.

Le groupe de projet ARC s'est préoccupé avant tout de la fin de cette phase pilote. Il a attribué un mandat pour une évaluation externe de ce programme de formation.

7.5 Commission de formation professionnelle agricole

La Commission de formation professionnelle est l'instance en charge de la gestion du règlement d'apprentissage d'agriculteur/trice CFC au niveau de la Suisse romande. A ce titre, cette commission est composée de maîtres agriculteurs et de représentants des centres de formation de l'ensemble de la Suisse romande.

Au cours de l'année sous revue, les travaux de la Commission ont été largement influencés par les travaux de réforme conduits par l'Organisation du monde du travail AgriAli**Form**. Ainsi, la

Commission a régulièrement pris connaissance de l'évolution du dossier et elle a pris position sur les éléments soumis en consultation. Nous pouvons mettre en exergue les points suivants :

- La forme du modèle de formation a soulevé un long débat au sein de la Commission. La volonté a été initialement de privilégier un modèle de formation extrêmement progressif (240, 240, 1'120). Toutefois, au vu de la position de la Conférence suisse des Services de la formation professionnelle et afin d'éviter la mise en place d'un modèle de formation linéaire, la Commission de formation professionnelle a finalement accepté de mettre en place un modèle de formation moins progressif (360, 360, 880).
- La Commission de formation professionnelle a accordé un accent particulier à l'information des maîtres d'apprentissage. En collaboration avec les centres de formation et l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP), la Commission de formation professionnelle a organisé sept séances d'information et de réflexion sur l'ensemble de la Suisse romande. Le thème principal a été la réforme de la formation professionnelle. De plus, à l'aide d'un exercice, les formateurs en entreprise avaient la possibilité d'analyser les deux modèles de formation en discussion. Ces séances ont été très positives et constructives. Elles ont permis de prendre le pouls, ainsi que de prendre note des questions encore ouvertes (contrat d'apprentissage, salaire, etc.). Au final, plus de 200 maîtres d'apprentissage ont collaboré à ces journées.
- La Commission de formation professionnelle agricole a aussi exprimé un avis très clair sur le maintien d'une formation de qualité, ainsi que sur la promotion des échanges d'apprentis entre les régions linguistiques.

2007 est synonyme de la réalisation du stand de promotion des métiers du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Après deux années de travaux, le groupe de travail « Promotion » a pu inaugurer les trois premiers panneaux à l'occasion du Salon d'apprentissage de Villeneuve. Au dire des différents utilisateurs, la nouvelle présentation des métiers du champ professionnel doit être considérée comme une réussite. En effet, l'image, les mascottes et les panneaux interpellent les jeunes.

7.6 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

Cette Conférence fédère les directeurs des centres de formation des métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et du monde vitivinicole. Elle associe également à ses travaux les directions des HES de Changins et de Zollikofen.

La Conférence a comme objectifs de promouvoir les métiers dont elle assume la responsabilité au niveau de l'enseignement, ainsi que de coordonner les activités entre les centres de formation en vue de garantir une formation de qualité. AGORA assure le secrétariat.

Au cours de l'année sous revue, la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature s'est réunie à trois reprises :

- Les membres de la Conférence des directeurs ont formellement pris position sur l'ordonnance et le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions soumis en consultation au cours du printemps et de l'été 2007. Elle a largement soutenu le projet soumis en consultation.
- La Conférence a également pris connaissance de l'évolution des réformes dans les professions du cheval et de la forêt. Ces ordonnances de formation sont plus évoluées que celle de l'agriculture et de ses professions. Ainsi, l'ordonnance de formation des forestiers est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. L'application a été réalisée à l'automne 2007.
- La Conférence a aussi pris position sur la mise en place d'une formation initiale de deux ans conduisant à l'attestation fédérale. Elle a concrètement fixé les critères permettant un

soutien de la mise en place de ces formations. Ainsi, cette formation doit offrir un marché de travail clairement établi, ainsi qu'un suivi pédagogique.

- La mise en place de l'Ordonnance et du plan de formation du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions va mobiliser toutes les énergies au sein des centres de formation, notamment au niveau de la formation et de la rédaction de nouveaux moyens d'enseignement. Ainsi, pour profiter de toutes les synergies et afin d'éviter les doublons, la Conférence a, en collaboration avec l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP), organisé une journée de formation à l'attention du corps enseignant. Une deuxième étape est prévue en 2008.

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature a également maintenu des contacts privilégiés avec la Conférence romande des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP). Une réunion commune a permis d'échanger les points de vue sur la consultation relative à l'ordonnance et le plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

7.7 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie, composée des enseignants des centres de formation de la Suisse romande, a pour mandat d'organiser la formation continue pour le corps enseignant. Cette formation est dispensée sous forme de journées thématiques.

Au cours de l'année 2007, la Commission romande de pédagogie, en collaboration avec l'IFFP, a organisé quatre journées thématiques sous le thème « Bien vivre les changements ». Ces journées avaient pour objectifs d'identifier les facteurs de changement, de comprendre leur incidence sur le vécu quotidien, d'analyser les attitudes personnelles face au changement, ainsi que de faire le deuil des pratiques disparues. En 2007, une cinquantaine d'enseignants ont participé à ces journées thématiques. Ces journées ont connu un franc succès et une reconnaissance de la part des enseignants.

La coordination de la mise en place de la culture générale sur le plan suisse est importante dans la perspective des échanges des places d'apprentissage. A cet effet, la Conférence suisse des directeurs des écoles d'agriculture a mandaté l'organisation du monde du travail **AgriAliForm** pour la rédaction d'un concept de coordination de la culture générale. Cette dernière organisation a mis en place un groupe de travail. Deux membres de la Commission romande de pédagogie participent activement à ces travaux. Au cours de la dernière réunion de l'année, les représentants romands du groupe de travail « culture générale » ont présenté le concept de coordination de la culture générale. Ce concept a été soutenu par les membres de la Commission romande de pédagogie.

7.8 AgriAliForm

L'organisation du monde du travail **AgriAliForm**, fédérant les associations professionnelles des métiers de l'agriculture (AGORA, Bio-Suisse, Union suisse des paysans), de l'arboriculture (Fruit Union suisse), des cavistes (Association suisse des commerces de vins), des maraîchers (Union maraîchère suisse), des viticulteurs (Fédération suisse des vignerons) et de l'aviculture (Aviform), est en charge de la formation professionnelle du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

AgriAliForm, en collaboration avec la Confédération et les cantons, conduit les travaux en vue de rédiger une ordonnance et un plan de formation pour le champ professionnel tant au niveau de la formation professionnelle initiale de trois ans conduisant au CFC que pour la formation professionnelle viticole de deux ans conduisant à l'AFP. A ce titre, elle préside les instances chargées des travaux de réforme.

Au cours de l'année sous revue, les travaux ont porté sur les éléments suivants :

- L'Office fédéral de la formation et de la technologie a soumis en consultation officielle l'ordonnance et le plan de formation pour le CFC, ceci de mi-mai à mi-août. **AgriAliForm** et ses organisations membres ont effectué un important travail afin de maintenir les

acquis de la formation agricole (nombre de périodes d'enseignement, exigences aux formateurs au niveau d'un titre de la formation professionnelle supérieure, contrat d'apprentissage annuel) (voir aussi pt 2.1.3).

- L'intégration des propositions de modification de l'ordonnance et du plan de formation a suscité un nombre important de séances de travail de l'équipe de projet plan de formation. Toutefois, d'une manière générale, les propositions et remarques sont très positives pour le projet de la nouvelle formation professionnelle.
- La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a mis une pression pour la mise en place d'un modèle de formation valable pour l'ensemble du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions correspondant aux critères élaborés par le groupe de travail Intégration des professions de l'agriculture. Notons que la CSFP privilégie un modèle linéaire (répartition équilibrée des cours théoriques sur les trois ans de formation) à un modèle moins progressif. Ce dernier ne correspondait pas au souhait initial. En fin d'année, les partenaires de la réforme ont dégagé un consensus privilégiant un modèle moins progressif (360, 360, 880).
- **AgriAliForm** conduit aussi les travaux pour la mise en place d'une formation initiale de deux ans conduisant à l'attestation fédérale. Ce dossier est moins avancé que la réforme pour le CFC. Ici, l'année 2007 a été consacrée à la rédaction de l'ordonnance et du plan de formation. Ce projet a été soumis à un examen de consistance. Les résultats sont très positifs pour **AgriAliForm** et ses organisations membres. L'Office fédéral de la formation et de la technologie soumettra ce document en consultation officielle au cours du premier trimestre 2008.
- **AgriAliForm** a mené une longue réflexion concernant le futur financement de la formation professionnelle à la charge des associations professionnelles. La quantification des besoins a pris en compte le niveau cantonal, les organisations membres d'**AgriAliForm** et **AgriAliForm**. Un modèle de calcul a été mis en place pour prendre en compte les prestations déjà fournies par les chambres d'agriculture et les organisations membres. Au cours de son assemblée des délégués, **AgriAliForm** a pris la décision d'instituer un fonds de la formation professionnelle et de prévoir le prélèvement des contributions par l'intermédiaire de l'Union suisse des paysans et d'AGORA au niveau des chambres d'agriculture (voir aussi pt 2.1.4).
- Mi-novembre 2007, l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans a adopté le concept de financement et le mode de perception.
- **AgriAliForm** s'engage également dans les premiers travaux de mise en place de l'ordonnance et du plan de formation. En effet, il y aura lieu de créer le dossier de formation, nouvelle dénomination pour le cahier d'exploitation, pour l'ensemble des professions du champ d'activités d'**AgriAliForm**. Ainsi, un groupe de travail a entrepris le travail sur ce domaine.
- **AgriAliForm** participe aussi à un projet pour la rédaction d'un concept pour la création de nouveaux moyens d'enseignement, ainsi que pour la formation des enseignants et des maîtres d'apprentissage.
- **AgriAliForm** entreprend également des réflexions sur les dispositions contractuelles liant les maîtres d'apprentissage et les apprentis. Il s'agit notamment des dispositions salariales et du salaire en nature.
- **AgriAliForm** a été mandaté par la Conférence suisse des directeurs des écoles d'agriculture pour rédiger un concept de coordination de la culture générale. Ce concept doit garantir que les apprentis n'étudient pas le même thème deux fois de suite.

La formation professionnelle supérieure ne constitue pas la première priorité des travaux d'**AgriAliForm**. Cependant, il est apparu important de mener une réflexion entre les représentants des organisations membres sur l'évolution future de la formation professionnelle supérieure du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, notamment au niveau du brevet et de la maîtrise. En effet, une formation adéquate doit pouvoir être offerte aux récipiendaires d'un des

nouveaux CFC. Dans ce contexte, le comité d'AgriAli**Form** a pris la décision d'instituer un groupe de travail concernant la formation professionnelle supérieure. Une première séance de travail a eu lieu en 2007.

AgriAli**Form** entretient des contacts étroits avec le reste de l'économie par l'intermédiaire du SQUF, service de l'économie pour les questions de formation professionnelle, ainsi que les cantons par le biais de la Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP). Ces contacts sont primordiaux pour faire connaître les spécificités du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Ils permettent de faciliter l'intégration de l'agriculture au sein de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, respectivement au sein de l'Office fédéral de la formation et de la technologie.

AGORA assure la présidence de l'organisation du monde du travail AgriAli**Form**. Elle est également active dans la direction du projet de la réforme. Enfin, nous participons aux différents groupes de travail, commissions ou instances mises en place par AgriAli**Form**. Pour terminer, le président d'AgriAli**Form** siège au sein du SQUF.

7.9 Divers

Paiements directs

L'Ordonnance sur les paiements directs exige une formation reconnue pour l'octroi de paiements directs. A ce titre, le CFC, la formation initiale de deux ans conduisant au titre d'attestation fédérale et le brevet de paysanne, sont reconnus comme formation. De plus, les détenteurs d'un premier CFC non agricole peuvent suivre un cours permettant d'obtenir les paiements directs.

AGORA, en collaboration avec Agrilogie, a mis un premier cours en place au printemps 2007. Agrilogie dispense les cours ; AGORA assure la partie administrative. Cette première volée est formée de 10 candidats. Ils passeront leurs examens au mois de mars 2008. La composition de cette volée est très hétéroclite. Toutefois, les formateurs d'Agrilogie sont unanimes pour exprimer l'intérêt des candidats pour le sujet, ainsi que la facilité à transmettre les compétences à acquérir.

Permis de traiter

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), AGORA coordonne l'organisation des examens et de la formation liée au permis pour l'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse romande. Cette tâche comprend la participation au groupe de travail relatif au permis de traiter institué par l'OFEV et la coordination opérationnelle en Romandie. A ce titre, en 2007, 22 candidats ont acquis le permis avec un examen organisé à Agrilogie Grange-Verney le 29.11.2007.

8. Programme d'activités 2008

Pour 2008, l'essentiel des activités d'AGORA va se concentrer sur les points suivants :

- L'examen du 2^{ème} train d'ordonnances PA 2011
- Le suivi des décisions à venir sur l'ouverture de négociations avec l'UE en vue d'un accord de libre-échange agricole
- La collaboration accrue avec Agridea avec un engagement à défendre les vulgarisations dans le système de connaissances agricoles
- La poursuite des travaux visant à réformer structurellement la défense professionnelle et les organisations agricoles
- La redéfinition de mandats de prestations dans le domaine de la formation professionnelle afin d'assurer le financement d'AGORA
- L'organisation des cours agriTOP+
- Le renforcement de l'information aux agriculteurs par le biais du journal AGRI
- Le lancement du Site Internet www.agora-romandie.ch (intervenu à mi-janvier 2008) et la mise à jour continue de ce site

- La normalisation des relations avec l'USP.

Formation professionnelle supérieure en général :

- Sous l'égide d'AgriAli**Form**, conduire la première phase du projet de révision de la formation professionnelle supérieure avec l'objectif d'aboutir à des règlements communs
- Conduire des sessions d'examens brevet et maîtrise pour les agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, cavistes et les paysans

Formation professionnelle supérieure pour cavistes, viticulteurs et arboriculteurs :

- Effort sur la promotion des formations supérieures

9. Conclusions

En une année, l'agriculture est passée de l'enfer au paradis. Souvenez-vous : 2006, l'OMC, le projet PA 2011, les critiques d'Avenir suisse et d'économiesuisse, les pressions sur les prix, les excédents structurels font craindre le pire pour notre agriculture. 2007, l'OMC est en panne, PA 2011 a été amélioré par le Parlement, les critiques vis-à-vis de l'agriculture se sont estompées, les prix remontent, la production agricole ne peut plus suivre la demande. Tous les éléments sont présents pour un avenir meilleur.

A fin octobre, le principal journal suisse, le Sonntagsblick relevait : « Pendant des années, les paysans ont été méprisés. La profession passait pour une branche improductive fonctionnant comme un gouffre à subventions. Maintenant le vent a tourné. Dans le monde entier, les denrées alimentaires se font rares. **La Suisse a de nouveau besoin de ses paysans** ». Quelle satisfaction de voir la mission principale de l'agriculture qui est de nourrir la population retrouver une position centrale dans les médias et dans l'opinion publique.

La croissance démographique, la demande croissante de lait et de viande dans les pays émergents, l'utilisation accrue de produits issus de l'agriculture à des fins de production d'énergie et les aléas climatiques sont à l'origine des changements intervenus en 2007.

Ne cédon pas à l'euphorie ! Certes il faut se réjouir de l'évolution des marchés et des prix. Cela est essentiel pour redonner confiance à un secteur trop souvent malmené par le passé. La tendance à la hausse va, espérons-le, se poursuivre en 2008, surtout si les producteurs ont le courage de revendiquer de justes prix pour les céréales, le lait ou la viande. Plus que jamais, l'union, la détermination et la bonne organisation de producteurs est nécessaire.

Seule ombre au tableau positif de 2007 : la politique, au travers de la décision à venir du Conseil fédéral pour ouvrir formellement des négociations en vue d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne pourrait venir annuler les acquis en matière de prix agricoles.

Pour AGORA, l'année 2007 a été intense en particulier au niveau de la défense professionnelle et surtout au niveau de la réforme de la formation professionnelle. Globalement, les objectifs fixés ont pu être atteints, avec à la clé quelques beaux succès (épilogue du dossier dindes, rachat des actions bernoises des Sucrieries, financement de la formation, corrections de PA 2011, etc.).

Nous avons, et avec nous l'ensemble du personnel d'AGORA, la satisfaction d'avoir bien fait ce qui devait être fait. Nos remerciements lui sont adressés, ainsi qu'au président et aux organes de notre organisation.

Lausanne, le 28 janvier 2008

AGORA
Le directeur :
Walter Willener